

C A S A S

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à
Strasbourg

RAPPORT d'ACTIVITE 2013

**Maison Georges Casalis 13 quai Saint-Nicolas
67000 STRASBOURG**

Tél 0388251303 Fax 0388240583 contact@casas.fr www.casas.fr

Introduction	page 3
30 ans !	page 4
Un dispositif national qui perdure	page 6
Défi 2013 : adapter les moyens de CASAS...	page 7
Moyens humains : un nouvel équilibre à trouver	
- équipes bénévoles en 2013	
- évolution du travail de coordination	
- la formation continue !	
Moyens financiers	
- JMP : des soutiens exceptionnels	
- Autres soutiens confirmés ou renforcés	
- Renouvellement de la subdélégation partielle de la mission d'accompagnement de la Plateforme	
Autres moyens offerts à CASAS	
Pour accueillir...	page 12
- permanences sans rendez-vous : information, orientation, conseil	
- domiciliation postale	
- aides matérielles	
- le problème récurrent de l'hébergement	
- cours de français : des temps d'introduction à la vie en France	
- mercredis matins conviviaux et autres propositions	
Accompagner et défendre...	page 24
- aide au dossier OFPRA : partenariat avec la Plateforme	
- aide au recours CNDA : bien plus qu'un dossier	
- chiffres 2013	
- évolutions mesurables 2012 / 2013	
Sensibiliser aux questions d'asile...	page 35
Conclusion	page 36
Annexes	page 37
- sigles	
- contribution de CASAS à la réflexion en vue de réformer le système d'asile	
- « comment être un bon passeur ? »	
extraits du rapport de Rémi Jurion-Laporte	
- revue de presse	

Introduction

Un anniversaire, cela se fête ! On sort les drapeaux, on allume des bougies, on chante, on danse, on festoie. Trente ans, c'est paraît-il l'âge de la maturité, de la sérénité, un bel âge en quelque sorte ! Et pourtant d'où vient ce sentiment étrange qu'il n'y a pas là matière à s'enflammer, à célébrer je ne sais quel exploit ?

Eh bien ce rapport détaillé vous donne un commencement d'explication.

La demande d'asile ne faiblit pas, l'accès au statut de réfugié politique est toujours aussi rare, les manipulations pour qualifier tel ou tel pays de pays sûr toujours aussi obscures, la réforme du droit d'asile « en bout de course » toujours reportée, les financements publics forcément exsangues, les solutions d'hébergement toujours aussi rares et précaires. Et dans tout cela CASAS qui essaie tant bien que mal de tenir debout !

Alors fêter pourrait paraître indécent... sauf s'il s'agit d'accomplir d'abord un travail de mémoire. Alice Chavannes qui a tout connu de l'histoire de notre association vous en raconte les premiers pas, hésitants mais héroïques. Pascale Adam-Guarino qui, année après année, tisse sa toile de chiffres (dossiers, rencontres, intervenants salariés et bénévoles, pays, nationalités, langues etc..) vous raconte par le menu la vie de CASAS.

Les chiffres ne seraient rien s'ils ne s'accompagnaient de ces commentaires qui donnent la mesure et l'esprit du travail accompli depuis de longues années ; ce ne sont pas des chiffres que l'on additionne à CASAS mais des hommes, des femmes et des enfants en souffrance, en recherche d'abri et d'asile, de toit et d'école, d'écoute et de compréhension. Et pour ce faire, des salariés motivés et impliqués, des bénévoles toujours aussi nombreux et disponibles, des financeurs toujours aussi fidèles et généreux.

Alors s'il s'agit de fêter cela, alors oui célébrons ce trentième anniversaire et réjouissons-nous de ce miracle toujours renouvelé : CASAS est bien là, fidèle à sa vocation, ardent et déterminé.

Jacques Scheer
Président

30 ans

CASAS a 30 ans, rapide retour historique

Il y a trois ans, un petit article intitulé « de l'accueil à la traque » commémorait, avec un peu d'avance, les 30 ans d'existence de notre association. Il comparait les conditions matérielles quasiment héroïques des débuts de l'association à celles moins difficiles des dernières années, mais en même temps à la dégradation du contexte général et aux modifications profondes intervenues dans le droit d'asile.

S'il est bien une chose qui ne risque rien à CASAS c'est la mise à l'épreuve de nos capacités d'adaptation. Si nous comptons bien, il y a eu depuis la création de l'association pas moins de **17 modifications législatives successives**, soit plus d'une tous les deux ans. La première, datant de 1985 soit 18 mois seulement après la création de CASAS, marquait (selon Olivier Brachet) l'entrée en crise du droit d'asile, crise qui n'a cessé de se développer depuis.

Les autres temps forts de ces modifications législatives incessantes ont été :

- la loi de 1993 introduisant dans le droit français la législation européenne Schengen-Dublin sur les états responsables de la décision sur l'asile,
- la loi de 2005 qui crée un code spécial pour tout ce qui concerne les étrangers et le droit d'asile, encadrée déjà par d'importantes modifications en 2003 puis en 2007.

Et nous attendons un autre bouleversement qui ne pourra pas être retardé au-delà de 2015 et qui devra transposer en droit français les directives européennes sur l'accueil et sur les procédures.

CASAS a dû évoluer dans ce contexte mouvant. L'association, a été créée très exactement le 28 décembre 1983, soit trois jours avant l'année 1984, ce qui explique que son trentenaire soit fêté en 2014. La première présidente, Claire Matteoti a été suivie de huit autres, presque à parité puisque CASAS a été présidé par 4 femmes et 5 hommes, notre président actuel, Jacques Scheer ayant atteint la plus grande longévité à ce poste.

Les premières permanences avaient été abritées par la CIMADE mais très vite l'association a déménagé dans les locaux actuels, d'ailleurs suivie peu de temps après par la CIMADE. Une grosse opération de rénovation immobilière, menée à bien par Freddy Sarg, le président de l'époque, nous a permis d'améliorer sensiblement notre cadre d'action, de troquer les poêles à charbon à charger tous les matins et dont les cendres devaient être vidées, contre des convecteurs électriques bien plus souples dans leur utilisation. Ce fut au prix de quelques bouteilles de la cuvée « Casalis » que chacun s'est appliqué à vendre...et à boire, pour aider à financer la rénovation. La « maison jaune » évoquée dans le film « Les éclaireurs », mais baptisée en fait « Maison Georges Casalis » naissait.

Peu de temps avant, en 1991, nous venions de recruter la première salariée pérenne, grâce aux subventions accordées par la Mairie de Strasbourg. Devenue la cheville ouvrière de CASAS, Pascale Adam, un nom providentiellement court qui lui a permis d'y ajouter son nom d'épouse, Guarino par la suite, fêtera donc dans deux ans son quart de siècle au service de l'association. Le plus étonnant est que nous n'ayons pas réussi à lui faire perdre ni son sourire ni son enthousiasme !

Malgré des recrutements divers de salariés qui même sans être à plein temps ont atteint le chiffre respectable de 8 au meilleur des finances de l'association, cette dernière n'aurait jamais pu exister sans les bénévoles qui l'ont fait fonctionner pratiquement sans aide pendant 7 ans, puis qui ont assuré des tâches de traduction, de rédaction, d'enseignement, d'accueil, de travail administratif et d'animation avec une fidélité, un professionnalisme et un sens des responsabilités qui n'a jamais fléchi durant toutes ces années. Bien des fois, ce sont des personnes aidées par CASAS qui sont venues par la suite lui venir à leur tour en aide !

Du reste, c'est un des miracles de CASAS, cet engagement continu de nouveaux stagiaires et de bénévoles, alors même que le vent a tourné et que nous luttons actuellement pour notre survie. Le contexte de l'accueil des demandeurs d'asile s'est considérablement durci depuis la création de l'association et à bien des reprises, CASAS a dû monter au créneau pour défendre dans la mesure du possible, des conditions à peu près décentes pour l'hébergement et l'accueil des exilés. Les « accompagnateurs » qui aident à la mise en forme des dossiers OFPRA et de recours, s'appellent ainsi parce qu'à l'origine, ils accompagnaient les demandeurs d'asile à la Préfecture pour que leur dossier soit pris en compte. Nous avons remarqué que de respectables personnes aux cheveux blancs étaient les plus efficaces dans ce domaine, et qu'ici hommage soit rendu à Lilo Peter ou à Albert Banderet qui nous ont quittés depuis. Par la suite ce sont surtout les conditions d'hébergement qui ont provoqué des manifestations de protestation, des interventions auprès d'élus ou d'officiels, avec plus ou moins de bonheur selon les périodes. Mais les résultats ont été incontestables même s'ils n'étaient pas toujours à la hauteur des besoins. Simone Fluhr, une de nos anciennes salariées, y a beaucoup contribué, entre autres avec les films qu'elle a inspirés et/ou réalisés.

Les pouvoirs publics, surtout l'Etat, se sont transformés, et les relations directes, même si elles étaient quelquefois houleuses, se sont perdues. Les subventions européennes nous ont donné bien du fil à retordre, mais c'est en 2012 que nous avons cessé d'être un partenaire officiel pour ne devenir qu'un sous traitant local. Cela nous a contraint à devoir nous contenter de quatre salariées, dont une en CDD et à temps partiel, alors que pour l'instant nous nous battons pour essayer d'assurer les mêmes tâches. Si pour l'instant nous y parvenons à peu près, c'est bien grâce à la conviction et au dévouement des salariés et à l'engagement sans faille des bénévoles, qu'ils en soient ici tous très chaleureusement remerciés.

De quoi sera faite la prochaine étape ? Personne ne le sait, il va falloir s'adapter encore à de nouveaux fonctionnements dans de nouveaux lieux, maintenir cet équilibre et cette coordination entre salariés et bénévoles, trouver d'autres ressources, mais 30 ans, n'est ce pas la force de l'âge ?

Alice Chavannes

1. Un dispositif national qui perdure

En 2013, le départ de plusieurs salariées et l'impossibilité financière de remplacer deux d'entre elles nous ont conduits à rechercher une nouvelle organisation qui soit en mesure de faire face au volume des demandes reçues. Certains paramètres touchant notre cadre d'intervention sont par contre demeurés identiques, notamment le dispositif d'Etat pour l'accueil des nouveaux arrivants en quête de protection mis en place en 2012 et soutenu financièrement par l'OFII.

Le dispositif pour l'accueil des demandeurs d'asile primo-arrivants que nous décrivions dans notre dernier rapport a fait l'objet de vives critiques, et au-delà, tout le système de l'asile en France, considéré comme « à bout de souffle » selon les propres termes de l'ex-Ministre de l'Intérieur, nommé aujourd'hui Premier Ministre, Manuel Valls. Pour autant, il n'a pas été modifié en 2013 (ni encore à ce jour). Notre travail d'aide à la constitution des dossiers de demande d'asile pour l'OFPRA en 2013 s'est donc déroulé strictement de la même manière qu'en 2012. L'Association du Foyer Notre-Dame, gestionnaire de la Plateforme locale, a obtenu l'accord de l'OFII pour la reconduction des termes de la convention définissant notre partenariat, et nous a orienté au fil de l'année le même nombre de personnes (400) en vue d'un accompagnement dans leurs démarches à l'égard de l'OFPRA.

Les autres actions de CASAS ont aussi été déclinées dans la continuité des actions menées en 2012 : domiciliation postale et suivi social des demandeurs d'asile en procédure prioritaire suite au rejet de leur dossier par l'OFPRA, cours de Français Langue Etrangère et accueil convivial du mercredi matin, aide au recours pour toutes les personnes nous sollicitant en ce sens (cette aide, toujours non financée par l'Etat, ne fait pas partie des prestations réalisées par la Plateforme) ...

Au niveau national, une consultation sur l'asile a été lancée en été 2013 afin de recueillir notamment l'avis d'associations de terrain et initier une réflexion approfondie sur la base d'un rapport rédigé suite à ces échanges. Ce rapport, dit « rapport Touraine » du nom d'un des parlementaires qui l'ont rédigé, a été rendu public à la fin de l'année. Il décline de nombreuses propositions afin de réformer la plupart des dispositions en place. Ce rapport inquiète les associations, qui ont le sentiment qu'il n'a pas été tenu compte de leurs avis et expériences.

Pour notre part, nous avons travaillé en Conseil d'Administration sur un éclairage très concret des dysfonctionnements que nous constatons au quotidien, texte que nous avons transmis dans le cadre de la consultation, via le site dédié du Ministère (cf Annexes).

2. Défi 2013 : adapter les moyens de CASAS

Moyens humains : un nouvel équilibre à trouver

Le maître mot à CASAS depuis ses débuts est bien « s'adapter » : s'adapter aux besoins non couverts des personnes qui s'adressent à nous en modifiant nos actions au fil du temps pour y répondre au mieux, s'adapter à la taille et à la configuration de nos locaux, s'adapter à de nouvelles dispositions légales, à un nouveau fonctionnement partenarial...

En 2013, cette capacité d'adaptation a été mise encore une fois à (très) rude épreuve, suite au départ de trois salariées, dont deux à temps plein. Si nous avons pu remplacer Simone Fluhr, éducatrice spécialisée, par Blandine Fabre, juriste, c'est dans le cadre d'un CDD (à mi-temps); quant aux tâches des deux autres salariées quittant l'association, elles ont été redéployées, le volume du travail de l'équipe salariée passant de 5,5 à 3,5 ETP.

Ainsi, Christiane Horvat, assistante sociale, assure désormais la coordination de l'accueil, Pascale Adam-Guarino, directrice, a repris ponctuellement des tâches d'accompagnement (réexamens par exemple), Ivetta Vartier et Blandine Fabre ont accepté d'être référentes et personnes ressource pour des stagiaires...

Quant au volume très important des tâches liées à l'accompagnement aux recours CNDA, il repose plus encore que précédemment sur des intervenants bénévoles, que nous avons accueillis et formés tout au long de 2013.

Détail des équipes bénévoles en 2013

Déjà fortement mises à contribution en 2012 avec la perspective des départs des différentes salariées, les équipes bénévoles ont été plus encore sollicitées en 2013. Elles ont aussi été étoffées, afin de pouvoir notamment répondre aux demandes d'accompagnement administratif, juridique et social, toujours très nombreuses.

- **Environ 110 accueillants et accompagnateurs** dont nombre de stagiaires, principalement étudiants en travail social de l'ESTES, et étudiants en droit de l'Université de Strasbourg.

Le volume de travail réalisé par ces intervenants (au niveau des permanences sans rendez-vous, de l'aide aux dossiers OFPRA et CNDA, de l'accueil d'urgence, de l'accueil des familles le mercredi et de leur accompagnement ...) s'élève à plus de **10,7 ETP**, dont 2 ETP au niveau du premier accueil et de la domiciliation postale et 0,5 ETP concernant l'accompagnement des familles.

- **Plus de 85 interprètes** (intervenant toujours dans une trentaine de langues, dont les principales demeurent le russe, l'arménien, le géorgien et l'albanais) ont permis aux différentes actions d'être menées, et en particulier aux entretiens d'aide aux dossiers de se réaliser dans de bonnes conditions de compréhension.

Les tâches d'interprétariat et de traduction de documents à titre bénévole représentent en 2013 **7 ETP**, dont environ 1 ETP au niveau des permanences.

- **22 formateurs** ont assuré les cours de Français Langue Etrangère en 2013, offrant un volume de travail d'environ **1,7 ETP**, comparable à celui développé les années précédentes.

D'autres personnes encore, plus d'une dizaine, sont intervenues pour donner des coups de main ponctuels et proposer leur aide à CASAS à différents niveaux en 2013 : animations extérieures pour expliquer le travail de l'association et les difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile, participation à des réunions extérieures pour y représenter CASAS, tâches de secrétariat, réactualisation des données de notre site internet, suivi de nos ordinateurs, rangement des locaux et des archives en particulier, petites réparations, suivi des questions d'hébergement... **Deux photographes** bénévoles nous ont par ailleurs aidés à garder une trace de cette activité débordante. Toutes ces « petites choses » si importantes pour la cohésion de notre équipe, la cohérence de notre travail et la bonne marche des actions ont à nouveau représenté plus de **0,6 ETP** cette année.

Le Conseil d'Administration, qui compte **14 membres au 31 décembre 2013**, s'est réuni cinq fois en 2013 pour faire le point et prendre les orientations nécessaires. De plus petits groupes de réflexion ont travaillé sur différents sujets (consultation sur l'asile, projet de déménagement...) en vue de faciliter et d'approfondir les échanges en conseil.

En 2013, ce sont donc plus de **230 personnes bénévoles** qui ont, de diverses manières, ponctuellement ou régulièrement, dans un domaine et/ou un autre, participé aux actions de CASAS.

Leur engagement représente au total un don de plus de **20 ETP**, soit 1,8 ETP de plus qu'en 2012, à rapprocher des deux temps pleins salariés manquants : **on peut en déduire que le volume actuel des activités menées par CASAS nécessite le déploiement de 23,5 à 24 ETP par année.**

Evolution du travail de coordination

Le dispositif mis en place précédemment pour l'accueil de nouveaux intervenants continue de fonctionner. La directrice reçoit en entretien tous les candidats à un stage ou proposant leur aide bénévole à CASAS, et dès que la possibilité de les intégrer dans l'équipe se présente, ils sont recontactés et viennent observer in situ le travail réalisé.

Dès lors ils sont suivis dans leurs interventions selon le rôle qu'ils sont appelés à jouer :

- par la coordinatrice de l'accueil pour les accompagnateurs, interprètes et accueillants en permanence
- par la directrice pour les formateurs et animateurs.

Concernant l'accueil des stagiaires, le nombre des référents a été élargi avec la participation d'Ivetta Vartier pour les stagiaires interprètes et celle de Blandine Fabre pour les stagiaires étudiants en Droit, Christiane Horvat et Pascale Adam-Guarino assurant le suivi des étudiants en travail social, et Pascale Adam-Guarino seule ou

ponctuellement avec le soutien d'un formateur bénévole celui des stagiaires en Master de Didactique des Langues.

La formation continue !

Un fonctionnement comme celui de CASAS, impliquant un volume de travail très important, réalisé par de très nombreux intervenants, qui s'investissent dans l'équipe pour une durée et selon des modalités extrêmement variables, tient un peu de la haute voltige ! Il s'agit de permettre à chacun d'être formé et informé régulièrement, de trouver sa place dans l'équipe, de se sentir à l'aise pour poser toutes les questions nécessaires, faire des propositions et échanger au fil du temps sur tout ce qui interroge, voire préoccupe.

Formation interne

Des réunions d'équipe régulières ont lieu, à nouveau selon le type d'intervention assuré :

- Accueil et accompagnement : une réunion hebdomadaire a lieu chaque mardi pour un temps de bilan, de préparation de la semaine qui suit, et un partage autour de dossiers et situations particuliers, voire l'accueil d'un partenaire pour un temps d'échange; d'autres rencontres sont organisées pour donner un temps de parole supplémentaire aux nouveaux arrivants dans l'équipe.
- Formation FLE : une rencontre mensuelle réunit les formateurs, pour un bilan des cours mis en place et l'intégration de nouvelles personnes dans les groupes
- Accueil des familles le mercredi matin : une réunion a lieu à l'issue de chaque rencontre, permettant de relire ce qui s'est passé et de préparer la séance suivante, ainsi que d'autres projets
- Conseil d'Administration : pour le pilotage plus global de l'association et de ses différentes actions, des réunions du Conseil sont fixées environ tous les deux mois, sauf questions à discuter de manière urgente.

Chacune de ces réunions donne lieu à un relevé de décisions ou à la rédaction d'un compte-rendu.

L'utilisation d'outils conçus en interne comme d'autres types de documentation, de nombreux échanges informels, complétés par l'utilisation d'un cahier de communication, permettent également d'interroger constamment notre pratique, de coordonner efficacement les interventions des uns et des autres et de suivre précisément chaque situation.

Un temps de réflexion et de supervision dans le cadre d'un « groupe de parole » est par ailleurs toujours mensuellement proposé, animé par Georges Federmann, psychiatre, qui continue de suivre fidèlement notre équipe. MERCI Georges !

Formation externe

Une formation de plusieurs demi-journées a été offerte par Migrations Santé Alsace à une douzaine de membres de notre équipe, interprètes et accompagnateurs, avant l'été, afin de réfléchir en particulier à l'articulation entre ces deux rôles spécifiques joués par nos intervenants dans les entretiens. Cette formation a passionné les participants, elle a permis d'échanger sur le sujet lors du bilan de la formation avec l'équipe de MSA et de poursuivre la réflexion en plus grand groupe lors de réunions d'équipe. Toute notre reconnaissance à Migrations Santé Alsace pour ce soutien particulier !

Fin novembre 2013, une formation de trois jours à Paris a permis à 25 personnes de l'équipe d'assister à des audiences à la CNDA et à un colloque de deux journées sur la prise en charge en France de victimes de torture, organisé par le Centre de Soins Primo Levi.

Le 6 décembre, une journée de formation complémentaire sur la problématique de l'apatridie, commandée à l'organisme de formation France Terre d'Asile, a été proposée à l'équipe, à Strasbourg cette fois. Nous sommes en effet confrontés à cette question de la nationalité depuis longtemps, en particulier en raison de l'accueil de nombreux ressortissants ex-soviétiques.

Moyens financiers

JMP : des soutiens exceptionnels

Ainsi que nous l'évoquions déjà dans le rapport 2012, année lors de laquelle le comité allemand de la JMP a déjà soutenu notre action, c'est la France qui a été choisie pour préparer la célébration pour la Journée Mondiale de Prière des Femmes en 2013, sur le thème « j'étais étranger et vous m'avez accueilli ». Après de premiers contacts en 2012 avec les comités français, suisse, allemand et autrichien, nous avons pu soumettre différents projets et les proposer au soutien des uns et des autres :

- aide administrative et accompagnement juridique à l'égard des femmes et des familles demandeuses d'asile non prises en charge par l'Etat,
- soutien aux femmes isolées et aux familles - avec une attention particulière aux familles monoparentales - se déclinant de manière variée : cours de FLE, moments de rencontre et de convivialité, accompagnement physique pour certaines démarches, aides matérielles diverses...

Au cours de l'année 2013, nous avons également reçu l'aide financière du comité italien et du comité roumain, ainsi que des dons et collectes directement liés à l'action de sensibilisation de la JMP.

Le cumul de ces différents soutiens représente **près de 70 000 euros**, une aide très importante venue en appui à toutes nos actions en direction de femmes et de familles.

En nous donnant les moyens de mener à bien notre mission, cette aide précieuse nous a aussi offert une parenthèse dans la recherche de fonds, ce qui nous a permis de nous concentrer sur l'adaptation de notre équipe à la nouvelle donne et sur le travail de terrain.

Autres soutiens renforcés ou confirmés

En 2013, la Ville de Strasbourg nous a accordé, outre son soutien annuel pour notre fonctionnement et pour le renouvellement d'une action de soutien à des familles en grande précarité, une subvention exceptionnelle de 21 000 euros.

L'ACO, partenaire de longue date, a doublé son appui financier à CASAS en 2013, afin de venir en aide spécifiquement aux demandeurs d'asile d'origine arménienne.

L'Ordre des Avocats du **Barreau de Strasbourg** a renforcé son soutien, accordé à notre association pour la première fois l'an passé.

Les **Communautés Emmaüs de Strasbourg Montagne Verte et de Scherwiller**, avec lesquelles nous travaillons depuis de nombreuses années, ont manifesté leur solidarité avec nos actions de diverses manières, dont une participation financière importante.

Les Villes d'**Illkirch-Graffenstaden et Schiltigheim** ont à nouveau confirmé leur appui, tout comme CARITAS et le Centre Social Protestant pour la prise en charge d'aides directes de première nécessité pour notre public.

Les donateurs et adhérents de l'association, et parmi eux, diverses paroisses et associations partenaires, ont une nouvelle fois permis à CASAS de réaliser ses actions, par un soutien de **plus de 74000 euros en 2013**.

Renouvellement de la subdélégation partielle de la mission d'accompagnement de la Plateforme

Comme en 2012, CASAS a perçu 112,50 euros pour chaque personne (adulte) accompagnée dans la constitution de son dossier OFPRA sur orientation de la CODA, soit un **total de 45 000 euros pour les 400 dossiers** réalisés au fil de l'année 2013.

Autres moyens offerts à CASAS

Pas de grands changements en 2013 au niveau de nos autres moyens, dont en tout premier lieu les locaux dont nous disposons dans la Maison Casalis. Bien situés, facilement accessibles, conviviaux avec leurs petits espaces chaleureux, ils sont néanmoins marqués par le temps (20 ans depuis la rénovation du bâtiment en 1993...) et le passage de nombreuses personnes.

Les travaux nécessaires à leur remise en état sont trop onéreux, et un projet de déménagement avec plusieurs partenaires, CIMADE, CSP et SEMIS, dans des locaux situés rue Brûlée, est désormais d'actualité. Il a commencé à être discuté tout au long de cette année 2013 et se confirme, avec, suite à la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires, un emménagement prévu mi ou fin 2015.

Dans cette attente, la « petite maison jaune » continue de nous abriter, dans des conditions et avec un équipement de base tout-à-fait comparables à ceux des années précédente, si ce n'est que des bonnes volontés sont venues rafraîchir nos murs, en particulier ceux d'une petite cuisine au rez-de-chaussée qui est désormais beaucoup plus accueillante. Par ailleurs, l'arbre de l'équipe a continué de grandir et de s'enrichir de nouveaux visages sur le mur de notre salle du 1^{er} étage.

Des rangements ont été entrepris pour préserver l'espace et la convivialité, et la destruction par un organisme spécialisé de milliers de dossiers archivés, conservés depuis la rénovation de la Maison Casalis, a été réalisée en décembre 2013.

Une part grandissante des cours de français se déroule en dehors de nos locaux, assez « surbookés » par les entretiens, grâce à la SEMIS, à la Paroisse Réformée du Bouclier et au Centre Créatif des Bateliers, qui accueillent chacun plusieurs séances par semaine.

L'essentiel du travail administratif et de rédaction est aussi réalisé hors les murs par les uns et des autres.

Finalement les deux lieux d'hébergement mis à notre disposition par les Paroisses protestantes Saint-Mathieu et du Bouclier ont permis de loger tout au long de 2013 des personnes en grande difficulté et rencontrant de plus de graves problèmes de santé. Des amis de CASAS ont aussi accepté plus ponctuellement, mais néanmoins parfois longuement, d'héberger des familles que le 115 n'arrivait pas à loger en raison de la saturation des hôtels.

3. Pour accueillir...

Permanences sans rendez-vous : information, orientation, conseil

En 2013, selon le nouveau rythme instauré au printemps 2012, nous avons organisé sauf exception (jour férié...) **deux permanences d'information et de conseil chaque semaine**, donnant l'occasion aux demandeurs d'asile en difficulté de nous contacter facilement et de solliciter informations, orientations pour des aides matérielles de première nécessité, conseils juridiques, aide pour de brèves démarches et prise de rendez-vous pour des démarches plus complexes.

Nous avons procédé de la manière désormais habituelle pour accueillir ces personnes : réception dans la grande salle du rez-de-chaussée, identification des personnes sollicitant un entretien et de leurs demandes, information et réorientations rapides effectuées depuis la salle d'attente, entretiens individuels dans les bureaux contigus et au premier étage pour les demandes de suivi ou nécessitant la rédaction d'un courrier, un appel téléphonique, une recherche d'information...

La présence systématique d'une demi-douzaine d'accueillants au minimum et d'interprètes dans les langues les plus couramment parlées à CASAS (russe, albanais...) a permis de résoudre un grand nombre de questions durant ces plages d'accueil sans rendez-vous.

8726 passages ont été relevés au fil des **97 permanences** assurées: on note une baisse du nombre de personnes par permanence : 90 en moyenne (dont 56 adultes et 34 enfants), contre 125 personnes en 2012 (108 à 109 en 2011, 86 à 87 en 2010). Cette fréquentation semble s'être ajustée à notre nouveau mode de fonctionnement (permanences courrier à d'autres moments, temps de convivialité le mercredi pour les familles) et aussi à la nouvelle répartition des tâches entre Plateforme CODA et CASAS.

Le nombre d'entretiens réalisés durant les permanences demeure important, **3959 sur 12 mois**, soit une moyenne de **330 entretiens en moyenne par mois** (505 en 2012).

Evolution mensuelle du travail en permanence en 2013

mois 2013	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages au total	Nombre de permanences	Nombre d'entretiens réalisés
janvier	259	310	283	852	9	447
février	214	299	218	731	8	363
mars	227	296	313	836	8	350
avril	236	270	290	796	8	315
mai	192	144	192	528	7	277
juin	165	280	275	720	7	321
juillet	237	270	304	811	9	358
août	190	217	272	679	9	380
septembre	239	186	393	818	9	326
octobre	198	195	268	661	9	291
novembre	159	172	227	558	6	254
décembre	215	226	295	736	8	277
TOTAL 12 mois	2531	2865	3330	8726	97	3959

Domiciliation postale

Quand l'adresse de la Plateforme, qui leur est offerte à leur arrivée, leur est retirée, suite au rejet de leur demande par l'OFPRA, les demandeurs d'asile placés en procédure prioritaire sont empêchés de poursuivre leurs démarches, à moins de trouver une nouvelle domiciliation postale.

Afin qu'ils puissent introduire un recours contre le rejet de l'Office, nous procurons cette domiciliation en seconde intention, prenant le relais pour un nombre grandissant de personnes, en raison de la révision régulière de la liste des pays sûrs, dont les ressortissants sont – dans notre département à tout le moins - systématiquement placés en procédure accélérée. Nous avons ainsi domicilié plusieurs centaines de personnes en parallèle tout au long de 2013.

Nous avons également accordé notre adresse à quelques personnes en situation particulière, notamment celles en possession d'éléments nouveaux que nous avons accompagnés dans des demandes de réexamen de leur dossier auprès de l'OFPRA.

De nombreuses personnes nous ont aussi sollicités à leur sortie de CADA, mais nous ne pouvions pas absorber toutes ces demandes, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans notre précédent rapport. Nous avons décidé d'offrir domiciliation postale et suivi social aux personnes et familles dont nous étions référents pour des démarches en cours. Un point a été fait avec d'autres associations gérant une domiciliation postale, afin de confronter nos critères et nos difficultés en la matière, et de pouvoir si possible orienter vers un partenaire les personnes que nous ne pouvions pas domicilier.

Courant 2013, un passage de relais s'est effectué dans de très bonnes conditions au niveau de la gestion de la domiciliation postale, le coordinateur bénévole en place ayant personnellement recherché, formé et accompagné dans ses premières interventions un candidat à sa succession.

La qualité et la rigueur du suivi du courrier, qui impliquent :

- un tri journalier des lettres,
- un enregistrement spécifique pour les recommandés,
- la transmission de courriers à d'autres adresses,
- un contact régulier avec la CODA et la CIMADE à cet égard, et
- l'actualisation régulière de la liste des domiciliés

sont en effet essentielles pour les bénéficiaires: de la bonne réception des courriers dépend souvent la possibilité d'introduire un recours dans les temps, la délivrance de certaines aides...

Deux permanences courrier de 1H30 ont été assurées chaque semaine tout au long de l'année. Elles n'ont pas été seulement l'occasion de délivrer leur courrier aux personnes concernées, mais aussi d'avoir un contact avec elles, de prendre des nouvelles, de passer des messages urgents... A Jeton, Ademir, Bernard et tous les accueillants qui ont participé avec le sourire et une grande disponibilité à cet accueil, un grand Merci !

En date du	Nombre d'hommes domiciliés	Nombres de femmes domiciliées	Nombre total de personnes domiciliées	Nombre de familles domiciliées
1er janvier 2013	-	-	429	-
1 ^{er} avril 2013	230	158	388	87
1 ^{er} septembre 2013	244	183	427	93
31 décembre 2013	291	208	499	103

Ce sont **435 personnes en moyenne** qui ont été domiciliées tout au long de 2013 (381 en 2012), soit 54 personnes de plus qu'en 2012 (+ 14%), chiffre en augmentation constante depuis plusieurs années (augmentation de 6% entre 2011 et 2012 et de 19% entre 2010 et 2011)...

Au 31 décembre, ce sont **103 familles** qui bénéficient de notre adresse, et **168 isolés**, dont 56 femmes et 112 hommes.

Aides matérielles

Les demandeurs d'asile qui ne sont pas encore ou plus suivis par la Plateforme viennent nous rencontrer pour nous soumettre non seulement des besoins en termes d'information et de conseil, mais aussi des besoins matériels de première nécessité. Nous orientons nombre d'entre eux vers des associations partenaires après concertation avec elles.

CASAS délivre néanmoins un grand nombre d'aides directes :

Des aides d'urgence

- aides au transport local (abonnements mensuels)
- aides alimentaires sous la forme de tickets de cantine pour les enfants, et/ou prescriptions de repas chauds dans des restaurants sociaux.
- aides financières exceptionnelles pour des dépenses spécifiques

Des aides en appui au bon déroulement de la procédure d'asile :

- prise en charge des frais de fournitures, de photocopie et de timbrage/ d'envoi par fax
- remise de billets de train aux personnes en procédure prioritaire et donc sans ressource pour se rendre à l'audience de la CNDA à laquelle elles sont convoquées et où leur recours sera examiné.

En 2013, le cumul de ces aides a représenté plus de **29 000 euros**.

Détail du montant des aides délivrées en 2013 :

Type d'aide accordé en 2013	Montant
Aide au transport badgé : remise de bons CTS pour une valeur de	3943.80 Dont 2933,90 pris en charge directement par le CSP
Tickets de cantine	5026.20
Prescription de repas chauds	1637.00
Accueil convivial en permanence	1070.73
Aides exceptionnelles	930.65
Timbres	5 003.52
Autres aides procédure	190.00
Billets SNCF convocations à Paris	11490.81
TOTAL	29292.71

Aides d'urgence : le soutien alimentaire et l'aide au transport local demeurent des appuis indispensables, que nous accordons aux personnes sans ressource que nous suivons dans leurs démarches administratives.

Grâce au réseau partenarial, nous pouvons orienter de nombreuses personnes pour des colis alimentaires ou l'achat de denrées si elles ont la possibilité de cuisiner. Dans le cas contraire, nous les orientons vers des lieux de restauration gratuite ou prescrivons directement des repas aux 7 Pains ou à l'Etage. En complément, pour les enfants scolarisés et concernés par la cantine scolaire, nous prenons en charge les frais liés à leurs repas de midi, afin qu'ils bénéficient d'une alimentation régulière et équilibrée.

En 2013, nous avons soutenu longuement **70 enfants (de 42 familles)** pour les tickets de cantine et par ailleurs **38 personnes (8 familles, composées de 28 personnes, 14 adultes et 14 enfants, et 10 personnes isolées)** pour des repas chauds dans ce cadre.

Nous avons également continué d'aider des familles sans ressource à introduire des **demandes d'AFASE**, en soutien pour les enfants. Des réunions de pilotage ont été mises en place par la Ville de Strasbourg, avec la participation de travailleurs sociaux chargés par le Conseil Général de l'instruction des demandes. CASAS est convié à ces rencontres et y participe avec régularité (environ tous les 15 jours). Toutefois il est à noter que les aides accordées dans ce cadre ont été limitées à une aide annuelle, que leur montant a diminué et que des critères plus sévères ont été mis en place, ce qui ne nous a pas permis de réduire nos aides alimentaires.

Finalement, nous maintenons l'offre de café, thé et biscuits lors de nos temps d'accueil et en particulier en permanence, non seulement dans un esprit de convivialité, mais aussi parce que les lieux d'hébergement des personnes qui nous sollicitent ne servent en général pas de petit-déjeuner.

- « **Aide Badgé** »: la remise d'abonnements mensuels de transport local, qui a pris un grand essor en 2010 grâce à la mise en place par la Ville de Strasbourg d'un tarif solidaire tenant compte des ressources et au soutien financier d'associations partenaires du collectif inter-caritatif, a concerné **176 bénéficiaires** en 2013. Disposer d'une carte Badgé est précieux pour se rendre sur les lieux de restauration et d'hébergement 115, rassure les personnes dans leurs déplacements, minimise la fatigue, omniprésente dans ce temps de la procédure où elles ne bénéficient pas d'un logement stable, voire offre un endroit où s'abriter et se reposer transitoirement en l'absence d'autres solutions.

Nous avons continué d'assurer **la remise de cette aide tous les deux mois** aux bénéficiaires, sous forme d'un bon à remettre à la CTS, de la part du Centre Social Protestant (qui prend en charge un montant annuel de 3000 euros environ en faveur de nos usagers pour ce type de dépense), ou de CASAS directement.

Des aides au **transport TER** ont aussi été accordées pour permettre à des familles hébergées par le 115 dans des hôtels à distance de la CUS (Brumath en particulier) de revenir à Strasbourg où elles avaient tous leurs repères, notamment leurs repas et les établissements scolaires de leurs enfants.

- **Autres aides**: nous avons accordé 30 aides exceptionnelles en 2013, pour un montant global de **1400 euros environ**, pour contribuer à des frais divers, hébergement, frais de crèche ou de sortie scolaire, frais d'introduction d'une demande de régularisation ou taxes de chancellerie en cas d'issue favorable... Concernant ces taxes, nous avons aussi souvent sollicité parallèlement divers partenaires pour le même dossier, vu le montant élevé demandé par la Préfecture, et obtenu le soutien de CARITAS et de différentes équipes de Saint-Vincent de Paul à plusieurs reprises.

Aides en appui à la procédure :

Les aides offertes dans ce cadre par CASAS sont complémentaires de celles délivrées par la CODA.

- **Fournitures et timbres** : nous continuons de fournir aux personnes que nous accompagnons tous les éléments permettant l'introduction en bonne et due forme de leur dossier OFPRA ou de leur recours, et la transmission de pièces aux avocats des requérants. Outre les fournitures utiles et les photocopies de l'ensemble des documents,

nous remettons les timbres nécessaires à l'envoi en recommandé avec accusé de réception du dossier. **Environ 5000 euros** ont à nouveau été consacrés à cette dépense en 2013, comme en 2012. Ce montant devrait évoluer à la baisse, avec l'augmentation du nombre de personnes en procédure prioritaire dont le dossier de demande d'asile n'est pas à adresser directement à l'OFPRA par la Poste, mais à remettre à la Préfecture qui transmettra à l'Office. Il est à noter que la Cour a expressément demandé, courant 2013, que les recours lui soient désormais transmis par fax, ce qui a permis de contenir la dépense liée aux affranchissements.

- Billets de train pour Paris : une aide financière particulière

En 2013, les demandeurs d'asile en procédure prioritaire n'ont plus perçu l'ATA au-delà de la réponse de l'OFPRA (qui leur parvient rapidement) et se sont donc retrouvés démunis pour faire face aux frais de transport leur permettant de se rendre à la CNDA, où leur présence était pourtant impérativement requise.

Parmi ces personnes, celles suivies par CASAS ont bénéficié de la prise en charge de leur déplacement à Paris, principalement sous la forme de billets SNCF, afin d'assister à l'audience où leur recours a été examiné.

En 2013, CASAS a consacré **près de 11500 euros** à cette aide, dont **107 personnes** ont bénéficié (parmi elles, 23 ont reçu un défraiement pour un déplacement en voiture).

Ce poste de dépense a pratiquement doublé en un an.

NB : l'aide pour des photos d'identité s'est quant à elle tarie, à quelques exceptions près (pour des demandes de réexamen), la Plateforme ayant pris le relais à cet égard.

Finalement, nous avons continué à **sécuriser le paiement d'honoraires** à des avocats à titre payant choisis par des personnes suivies par CASAS dans leurs démarches de recours en établissant et en leur adressant des chèques de la part de leurs clients, en contrepartie de la réception des espèces correspondantes, versées dans la caisse de CASAS. Les demandeurs d'asile ne disposent en effet pas de chéquier, et les avocats demandent à être payés en totalité avant l'audience.

Le problème récurrent de l'hébergement

En 2013, nous avons à nouveau été très régulièrement contactés par des personnes et des familles ayant des difficultés d'hébergement. Si ponctuellement nous avons pu dépanner certaines d'entre elles, nous sommes rapidement arrivés aux limites de nos possibilités, d'autant plus que dans la plupart des cas il n'y avait pas de perspectives claires de reprise en charge des intéressés par le 115.

Cette situation a largement débordé la demande d'asile et concerné, au niveau de familles, surtout des familles déboutées, jusqu'à une quarantaine, accompagnées de 70 enfants, et restant à la rue.

Nous nous sommes associés à des initiatives soutenues par plusieurs partenaires, Médecins du Monde, Atribus, Caritas, le Centre social protestant, la Cimade, RESF et le Secours Populaire, au côté desquels nous avons été reçus par le Préfet en fin d'année pour défendre le droit de ces personnes à être abritées.

La mise à l'abri hivernale a apporté un grand nombre de solutions en appartement, gérées par plusieurs opérateurs, et pas uniquement dans la CUS, dont nous espérons qu'elles pourront être pérennisées au-delà de la fin avril 2014.

Le problème récurrent de logement auquel les personnes isolées sont confrontées n'en demeure pas moins, avec une place accordée par le 115 toutes les deux ou trois nuits. Nombre d'entre elles ont continué à aller passer la nuit aux urgences à l'Hôpital sur des chaises, ou à errer en attendant le matin.

Cours de français : des temps d'introduction à la vie en France

En 2013, **332 personnes, de 28 nationalités différentes**, ont bénéficié de temps de rencontre et d'apprentissage du français au sein de groupes constitués d'une dizaine d'apprenants au maximum, grâce à l'engagement de 22 formateurs, qui ont préparé et animé un à deux cours d'une durée de deux heures par semaine.

Ces cours ont été organisés sur l'année scolaire, puis durant l'été, avec la mise en place de nouveaux groupes spécifiques pour cette période.

Au fil des rencontres, les inscrits, se sont vu proposer un apprentissage linguistique adapté à leur niveau de connaissance du français et au-delà, la possibilité de découvrir différentes facettes du pays qui les accueille. Des sorties leur ont été proposées, et des moments réguliers de convivialité et d'échange informel au moment des cours a contribué à les soutenir dans une période de grande précarité, en les aidant à sortir de l'isolement.

Le **nombre des bénéficiaires** de cette action a fait un nouveau bond en avant (+23% par rapport à 2012), la partition hommes/femmes demeurant quant à elle équilibrée, et les personnes originaires d'ex-URSS continuant de dominer largement les groupes.

Une des conséquences de cette très forte demande est le **passage obligé par la liste d'attente** avant de pouvoir intégrer des cours ; cela a découragé un certain nombre de personnes, et nous sommes par ailleurs confrontés à une grande irrégularité dans la fréquentation des cours organisés. Nous réfléchissons à d'autres procédures qui permettraient d'éviter ou en tous cas de minimiser ces difficultés.

Lieux de déroulement des cours : Comme nous l'avons mentionné plus haut, la SEMIS, la Paroisse Réformée du Bouclier et le Centre Créatif des Bateliers nous ont renouvelé leur confiance et leur soutien en accueillant dans leurs locaux plusieurs rencontres chaque semaine tout au long de 2013, complétant ainsi le nombre restreint de cours qu'il est possible d'assurer dans l'unique salle de cours de la Maison Casalis, celle-ci étant aussi mobilisée par les permanences d'accueil et de distribution du courrier de CASAS et de la Cimade.

Toute notre gratitude à chacun de ces partenaires pour leur appui!

Bénéficiaires des rencontres en 2013:

PAYS de nationalité	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	Total
Afghanistan	1	12	13
Albanie	2		2
Algérie		2	2
Arménie	25	14	39
Azerbaïdjan	15	7	22
Bangladesh		10	10
Biélorussie	2	1	3
Bosnie	2	3	5
Congo	1	2	3
Géorgie	31	21	52
Irak	2	1	3
Kazakhstan	5	2	7
Kirghizstan	1	1	2
Kosovo	19	27	46
Mauritanie		1	1
Moldavie	1		1
Nigéria	4	3	7
Pakistan		1	1
Roumanie	1		1
Russie	45	42	87
Sao Tome	1		1
Serbie	2	2	4
Somalie	2	2	4
Soudan		1	1
Sri-Lanka	1	5	6
Syrie		2	2
Tchad		1	1
Turquie	1	5	6
TOTAL	164 (139 en 2012)	168 (131 en 2012)	332 (270 en 2012)

Déroulement sur l'année:

En janvier 2013, six groupes fonctionnaient en parallèle, dont 5 pour des débutants.

Au courant du printemps, un puis deux groupes supplémentaires ont pu commencer à se réunir grâce à l'arrivée de nouveaux formateurs bénévoles.

Plusieurs séances de pré-accueil de personnes passant hors permanence organisées dans la petite cuisine du rez-de-chaussée rénovée ont permis de protéger certains cours de trop fréquentes interruptions (la porte de la salle de cours est la première donnant dans le couloir, une fois passée la porte d'entrée de la Maison Casalis).

Avant l'été, une formatrice a dû s'absenter longtemps pour des raisons de santé ; un éducateur spécialisé en stage à ce moment-là a accepté de la remplacer, ce qui a permis au groupe de bénéficier de ses cours comme prévu jusqu'en juin.

En juin, juillet et août, 9 formateurs se sont rendus disponibles pour assurer des cours aux personnes intéressées, ce qui est toujours particulièrement précieux durant cette période où certaines associations ferment leurs portes pour congés et où le temps de l'attente d'une réponse paraît plus long...

La reprise le 23 septembre a été marquée par un nombre très élevé d'inscrits, une centaine, ce qui nous a conduits à multiplier les groupes et à proposer à chacun un cours par semaine jusqu'aux congés de la Toussaint, comme l'année précédente.

Après ces vacances, les effectifs et niveaux ont fait l'objet d'un bilan, certains groupes ont été rapprochés et de nouveaux cours organisés, de manière à proposer deux cours hebdomadaires à chaque inscrit sur la suite de l'année scolaire.

Sorties : la météo a joué contre nous ! La fin de l'année scolaire a été marquée le 19 juin par une sortie pique-nique dans un parc ombragé, très sympathique... mais malheureusement écourtée pour raison de chaleur accablante !

Le 16 octobre, pour bien démarrer la nouvelle année quelques semaines après la reprise, une autre sortie, à Barr cette fois, a été organisée. Elle a concerné moins de participants que prévu, car la pluie avait été omniprésente les jours qui précédaient. Finalement la quinzaine de courageux partis malgré tout ont profité d'une magnifique journée de soleil dans le vignoble !

Coordination de l'action :

En 2013, six réunions d'équipe avec la directrice ont permis aux différents intervenants de se rencontrer, d'échanger sur l'évolution des groupes, de faire le point sur les places vacantes encore mobilisables (entrées continues tout au long de l'année)...

La communication régulière entre formateurs engagés auprès du même groupe passe par un cahier d'appel et de liaison et désormais plus encore par mail et téléphone, moyens qui rendent la coordination plus réactive et efficace. Plusieurs remplacements ont été organisés facilement de cette manière, grâce au sens de l'adaptation et à la disponibilité de chacun.

Outils utilisés :

Outre les différentes méthodes de FLE que nous avons déjà, nous avons reçu un don important sous la forme de nombreux livres et de cassettes, qui ont commencé à être utilisés rapidement. Merci aux très généreux donateurs ! Chaque formateur choisit les outils et supports qui lui semblent les plus adaptés aux attentes et aux besoins des apprenants de son groupe, se concertant avec le ou les autres formateurs intervenant auprès des mêmes personnes, pour éviter les redites tout en faisant le lien entre les notions déjà abordées et les nouveaux apports. Notre classeur de ressources CASAS continue d'être exploité, tout comme le travail à partir de documents authentiques toujours renouvelés. Jeux, poèmes, échanges à partir de la projection d'un film... Les formateurs sont inventifs ! Plusieurs d'entre eux ont aussi fait des sorties avec leur groupe, à la découverte de la Médiathèque Malraux, du Marché de Noël, ce qui a permis d'utiliser

concrètement le vocabulaire abordé durant les cours, au travers d'échanges plus informels, et de souder les groupes autour d'un moment de détente partagé.

Evaluation :

L'intérêt de cette action continue de s'évaluer à plusieurs niveaux :

- Si les cours proposés ne sont pas intensifs, faute de moyens suffisants, ils permettent aux personnes en capacité de se concentrer d'acquérir de bonnes notions de base et de progresser encore, au point pour certaines d'entre elles de changer de groupe de niveau en cours d'année. Les acquis peuvent être tout-de-suite réinvestis dans la vie de tous les jours, et vont contribuer à donner une autonomie grandissante, ce qui est très motivant.
- La compréhension de la langue est complétée par la découverte du contexte social et culturel, et les échanges avec les autres participants permettent de faire des liens entre ses propres repères et ceux de la nouvelle donne.
- Les personnes sortent de l'isolement en fréquentant régulièrement ces temps de rencontre et en renouant des contacts, elles reprennent confiance et se sentent mieux armées pour affronter la précarité du quotidien, dans un contexte d'entraide et d'échange d'informations utiles.

Mercredis matins conviviaux et autres propositions

L'animation d'un **temps convivial hebdomadaire** pour les familles qui le souhaitent, initiative qui fête tout juste ses deux ans, s'est développée progressivement.

Tous les mercredis matins sauf quelques semaines en été, une rencontre a été proposée aux familles intéressées autour d'un petit-déjeuner, de jeux et d'activités manuelles pour les enfants, mais aussi de temps d'échange ou d'initiation linguistique pour les parents empêchés de s'inscrire aux cours...

Ces moments partagés, sans enjeu d'aide technique ou de conseil, permettent de soutenir des familles en grande difficulté et de les diriger vers des lieux adaptés à l'accueil de jeunes enfants, en vue d'améliorer leur quotidien.

Au départ, nous avons prévu une inscription pour ces rencontres, mais finalement les choses s'organisent très bien de manière plus libre. Il y a des familles qui viennent régulièrement, d'autres qui passent plus ponctuellement, voire au hasard d'un rendez-vous dans la Maison Casalis. Certaines rencontres sont très calmes, d'autres au contraire très animées, réunissant des familles de diverses origines. Chaque fois, plusieurs animateurs sont présents pour que chacun y trouve son compte : jeux de société, dessin, bricolage pour les enfants, échanges avec les parents, moments d'apprentissage du français à quelques uns, partage des expériences, ateliers où les parents vont s'investir et faire découvrir leurs goûts et compétences... La formule se réinvente au fil des mercredis, avec des interprètes qui passent aussi et permettent d'approfondir les échanges. En fin de séance, les animateurs font le point et rédigent à tour de rôle un petit compte-rendu afin de faire le lien avec le reste de l'équipe (qui définit un calendrier des présences, chacun participant à tour de rôle, selon ses disponibilités), de garder une trace de ce moment et de mesurer l'évolution des choses tout au long de l'année...

L'équipe qui a porté le projet depuis le début s'est enrichie au fil de l'année avec l'engagement bénévole de plusieurs étudiantes et de stagiaires. Aujourd'hui Brigitte, une des fondatrices de cette action, quitte Strasbourg pour rejoindre une région plus ensoleillée. Elle va nous manquer, mais nous lui souhaitons de lancer de nouvelles actions aussi réussies là où elle va et garderons le contact bien sûr. Un grand merci Brigitte pour ce patient travail de réflexion, d'élaboration, de recherche de repères et de mise en place concrète et dans la durée, qui vont permettre à cette animation de se poursuivre, portée par une équipe soudée et dynamique..

Les rencontres du mercredi débouchent aussi sur **d'autres offres aux familles** intéressées :

- **Accompagnement vers des LAPE**, lieux d'accueil privilégiés, ouverts aux familles accompagnées d'enfants de moins de 6 ans : l'occasion pour des familles vivant dans des conditions matérielles très précaires de trouver d'autres repères, d'échanger avec des personnes hors du champ habituel de l'accueil des demandeurs d'asile, de sortir des salles d'attente des associations d'aide et des chambres d'hôtel 115 pour refaire des projets pour leurs enfants dans un autre cadre...
- De même, **recherche d'informations, de matériel, et accompagnement vers d'autres lieux** selon les besoins concrets des familles : lieux de détente, mais aussi divers lieux de démarche
- **Organisation de moments de fête**, distributions de vêtements d'enfants, confection et dégustation de gâteaux...

Différents stagiaires se sont investis au côté de « l'équipe des mercredis » dans la préparation de tels moments de convivialité, qui ont été très appréciés !

Le coin enfants a continué d'être utilisé par les enfants accompagnant leurs parents à un rendez-vous en vue de l'élaboration de leur dossier. Sa présence permet de sensibiliser ceux-ci à l'importance de protéger leurs enfants de la violence de la relation des événements qu'ils ont subis.

En dehors de la période hivernale, mais beaucoup plus ponctuellement que les années précédentes, le coin enfants a aussi permis à des familles de se poser, en particulier au sortir de l'école, avant de partir prendre le repas du soir puis revenir se reposer et attendre la réponse du 115 concernant l'octroi d'une place pour la nuit...

Finalement, nous avons reconduit en 2013 notre **action de soutien matériel aux familles et personnes en grande précarité**.

Au début de l'année, nous avons continué de suivre dans ce cadre des familles et personnes isolées concernées par une réadmission dans le cadre du règlement Dublin, mais le profil des bénéficiaires de cette accompagnement a progressivement évolué, car les personnes en procédure de réadmission relèvent désormais de la compétence de la CODA et devraient percevoir (la mise en place de cette nouvelle disposition semble laborieuse) l'Allocation Temporaire d'Attente jusqu'à leur départ effectif du territoire.

Notre aide à ces familles et personnes a plutôt consisté cette année en un soutien humain et un conseil juridique, voire, concernant des personnes retenues, une transmission d'informations à l'équipe de l'Ordre de Malte présente à leurs côtés dans les Centres de

Rétention Administrative de Geispolsheim et Metz. Si certaines familles ont été assignées à résidence dans l'attente de l'organisation de leur départ forcé vers le pays de premier passage, d'autres ont bel et bien été séparées et certains de leurs membres effectivement renvoyés.

Parallèlement, **la liste des pays sûrs** (la France dispose de la liste la plus longue après celle du Royaume-Uni) a évolué : tout au long de 2013, elle a compté les pays suivants, l'Arménie, le Benin, la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, le Ghana, l'Inde, la Macédoine (ARYM), Maurice, la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, le Sénégal, la Serbie, la Tanzanie, l'Ukraine. Le 16 décembre 2013, l'OFPRA y a adjoint l'Albanie, le Kosovo et la Géorgie, portant à 18 pays le nombre de ceux notés sur la liste, nombre ramené à 17 depuis le 26 mars 2014, l'Ukraine ayant été rayée de la liste. Il est intéressant de noter que l'Arménie et la Géorgie ne sont des « pays sûrs » que pour la France (onze pays européens affichent de telles listes, mais elles sont toutes différentes...).

L'impact de l'évolution de cette liste est particulièrement fort dans notre département, où les demandeurs d'asile proviennent principalement de pays désignés comme « sûrs ». Placés en procédure prioritaire, ils subissent une précarité plus grande encore que les autres demandeurs d'asile (petit rappel : pour ces personnes, plus de ressource ATA à partir du rejet de leur dossier par l'OFPRA, au niveau santé, pas de CMU mais l'AME, pas d'accès au dispositif des CADA, et surtout, pas de recours suspensif devant la CNDA...).

Ces personnes et familles, qui accèdent avec difficulté à une alimentation régulière, ont bénéficié de notre aide (voir plus haut le détail des aides matérielles que nous avons pu accorder), grâce aux soutiens combinés de la Ville de Strasbourg, de CARITAS et du CSP, ainsi que de donateurs, et de bénévoles qui s'investissent de manière à ce que la totalité des montants accordés soient redistribuée sous forme d'aides directes.

D'autres aides ont été proposées :

- des **accompagnements à la Préfecture** en particulier, pour des personnes ayant des difficultés d'accès à la procédure suite à l'expiration du délai (le plus souvent 18 mois dans une précarité totale) au-delà duquel la France devient l'Etat responsable de l'examen de la demande d'asile déposée par des personnes précédemment concernées par une réadmission Dublin, ou parce qu'elles souhaitent soumettre une demande de réexamen de leur dossier.
- des accompagnements **dans d'autres lieux**, parfois dans l'urgence, à l'hôpital entre autres, pour rassurer les personnes vulnérables et dans certains cas leur servir d'interprètes ; une jeune femme handicapée a par exemple été conduite à la Cour Nationale du Droit d'Asile en voiture par des intervenants de notre équipe, car aucune autre solution satisfaisante n'avait été trouvée pour lui permettre de se rendre à l'audience où elle était convoquée.
- **des démarches d'alerte** auprès de la Plateforme, du 115 et des services préfectoraux principalement, concernant des situations particulières, impliquant très souvent un état de santé dégradé ou particulier (femmes en fin de grossesse notamment) et/ou la présence d'enfants parmi les intéressés
- **des orientations spécifiques**: vers des partenaires assurant un suivi thérapeutique pour les personnes en souffrance psychique, vers des lieux d'accueil de jour pouvant prendre le relais de CASAS à divers moments de la semaine pour des personnes très isolées...

C'est depuis longtemps une évidence : chaque association qui œuvre au service de personnes et familles en grande précarité, bien que totalement autonome, ne travaille pas seule, mais au sein d'un vaste réseau d'organismes qui tissent entre eux au fil des années des liens de confiance et de coopération, au bénéfice d'une bonne coordination et de plus d'efficacité. La poursuite de notre travail en réseau, l'actualisation des liens avec nos partenaires de longue date, les relations nouées avec de nouveaux acteurs nous permettent de nous adapter ainsi aux situations qui nous sont rapportées et de travailler essentiellement au cas par cas.

4. Accompagner et défendre...

En 2013, CASAS a accompagné:

- **415 personnes** adultes dans la constitution et l'envoi de leur dossier à l'OFPRA, dont 3 demandes d'apatridie et 12 demandes de réexamen, soit 585 personnes, mineurs accompagnants inclus, et
- **374 personnes** adultes dans le dépôt d'un recours devant la CNDA, soit 468 personnes, mineurs accompagnants inclus.

1006 personnes au total, de 50 nationalités différentes ou apatrides, ont bénéficié de cet accompagnement aux dossiers :

- 377 personnes isolées et
- 629 personnes membres de familles (201 familles, constituées de 376 personnes adultes et de 253 mineurs accompagnants).

Aide au dossier OFPRA : partenariat avec la Plateforme

Dans le cadre de cette mission, après avoir soumis sa demande d'accompagnement lors d'une permanence d'accueil, chaque personne isolée ou groupe familial a été reçu(e) au moins trois fois, systématiquement en présence d'un interprète dès lors que cela était nécessaire (à savoir, dans la plupart des cas, environ 90% de nos usagers n'étant ni francophones, ni anglophones).

Ces entretiens successifs permettent à la personne/à la famille concernée de mieux comprendre la démarche dans laquelle elle s'engage et de rédiger un récit détaillé (qui sera retranscrit en français) des raisons de sa fuite hors de son pays et de sa venue en France.

L'aide de CASAS inclut la finalisation du dossier et son envoi en bonne et due forme (respect des délais, timbrage en RAR, pièces obligatoirement jointes...), ainsi que la transmission du récit à la Plateforme et la conservation du dossier complet.

Evolution mensuelle du nombre des dossiers réalisés

mois 2013	Nombre de dossiers OFPRA	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants mineurs	Nombre total de personnes
janvier	1	1			1
février	8	6	2	5	13
mars	43	25	18	16	59
avril	72	42	30	33	105
mai	40	25	15	18	58
juin	46	27	19	5	51
juillet	43	21	22	17	60
août	37	24	13	19	56
septembre	24	16	8	21	45
octobre	17	10	7	4	21
novembre	20	6	14	15	35
décembre	64	37	27	17	81
TOTAL 12 mois	415	240	175	170	585

En 2013, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, notre collaboration avec la CODA a été confirmée par une décision de l'OFII, qui a validé la convention liant CASAS à l'Association du Foyer Notre Dame, gestionnaire de la Plateforme. Toutefois, l'accord de l'OFII s'est fait un peu attendre, ce qui explique les fortes variations au niveau du nombre des personnes orientées vers CASAS : de 1 (en janvier) à 72 personnes (en avril) adressées à notre association avec un courrier de la CODA pour constituer leur demande de statut de réfugié, pour parvenir au total de 400. Les 15 autres personnes se sont adressées directement à CASAS après avoir été déboutées de leur première demande, pour introduire une demande de réexamen (12 demandes) ou une demande d'apatridie auprès de l'OFPRA (3 demandes).

Aide au recours CNDA : bien plus qu'un dossier

Témoignage : *Je fais des dossiers*

Un dossier. Au début, on me confie un dossier. On m'indique un pays d'origine, c'est à peu près tout. Plus une date de péremption : je peux choisir entre un dossier urgent, à faire en quelques jours, une petite semaine. Ou un dossier « normal », pour lequel je disposerai d'une bonne quinzaine.

Je préfère un dossier normal. J'ai d'autres activités, pour garder l'équilibre. Elles me distraient un peu de la souffrance contenue dans ces dossiers. Et puis, je préfère avoir le temps d'approfondir, comprendre, passer la frontière, prendre un moyen de transport, découvrir le contexte et cheminer lentement en terre inconnue.

Au départ, je n'ai que quelques pages, un bref récit de quelques lignes. Plus un entretien-questionnaire. Parfois un de ces entretiens-mitraillettes, j'ai compté plus de 80 questions déroulées en une heure et quelques, une à la minute, dans une langue interprétée ou un

français qui n'est pas la langue maternelle. Malheur au candidat qui butte sur une date, inverse deux évènements, ne comprend pas bien la question... Car ensuite, il y a une lettre recommandée avec AR. Le genre de lettre que je n'ai jamais aimé recevoir. Ni aller chercher. Dans l'enveloppe, une motivation de rejet avec un gros paragraphe contenant presque toujours les mêmes mots : « peu consistant », « peu d'expérience vécue », « peu personnalisé », « peu crédible », « peu précis ». Une chance sur dix.

On me confie ce dossier, ces quelques pages, ce rejet. Je le lis attentivement, mais je reste en surface. Ce n'est qu'un dossier, du papier, des mots. Presque pas de chair, pas de sang. Je me refuse de juger : j'attends de voir « le dossier ».

Le dossier, c'est un homme ou une femme. A qui je tiens à me présenter : je suis un autre, j'habite par naissance en France, je suis pourtant presque comme lui ou elle à cet instant. Je veux lui dire quel rôle je vais jouer dans la pièce. A quoi je pense pouvoir servir, comment je compte essayer de l'aider. Je ne dois pas lui faire peur, je dois acquérir peu à peu sa confiance.

Un dossier, c'est un voyage. A deux, à trois, à plus à travers un univers que l'on découvre peu à peu. Ses villes, son histoire officielle et celle que l'on n'a pas encore entendue, ses religions habituelles et celle qui pousse celui qui est devant vous à fuir, ses tribus recensées et celle à laquelle il ne fait pas bon appartenir, ses tyrans déclarés et ceux qui profitent d'une justice impuissante, ses sauveurs et ceux qui s'enrichissent sur le dos des autres.

Un dossier, c'est une expérience unique, que je dois peu à peu recomposer.

Un dossier, c'est une femme ou un homme qui se déshabille devant moi, mettant à nu les motivations de son parcours, les souffrances subies, mais pas encore effacées, celles de l'enfance ou celles de l'âge adulte, celles procurées par les bourreaux comme celles permises par la famille, celles dues à la religion et d'autres à la politique, aux jalousies, aux fausses déclarations. C'est une traversée faite de bosses et de cahots, quand ce n'est pas de crosses et de cachots.

Parfois, un dossier, c'est une histoire déjà racontée, la copie de l'histoire d'un autre, l'invention de faits improbables. Mais nos vies sont-elles toujours uniques, exceptionnelles, sensationnelles?

Dans ma vie, il y a du régulier, du répétitif, du déjà vu : n'ai-je jamais raconté l'histoire d'un autre? Pour ne pas me faire gronder? Pour ne pas perdre la face? Pour cacher ce que je ne voulais pas que les autres sachent de moi?

Un dossier, c'est parfois le miracle d'une vraie rencontre, d'un autre qui souffre et s'ouvre. Il ou elle ose vous dire pourquoi et comment. Alors, je comprends. Peu à peu, il ou elle se libère. Plus il s'expose, plus j'essaie de le défendre. Alors, je me sens utile.

Un dossier, c'est un parchemin, une enquête policière, une somme de petits détails qui lui donnent toute sa crédibilité. Je dois souvent me faire l'avocat des diables, traquer l'approximation ou le faux semblant.

Un dossier, c'est presque toujours passionnant. Comme après la lecture d'un livre, on en ressort grandi ou hébété. Parfois sonné. Peu à peu changé. Rarement indifférent.

On a passé quelques heures à essayer de comprendre un peu mieux un autre homme, d'un autre pays, emporté par un vent violent sur notre territoire. Ou par une tempête. Sinon une tornade, un cyclone. Si rarement par un doux zéphyr venu le réchauffer et le caresser.

Un dossier, ce n'est presque jamais fini ni refermé. Si le courant passe, et que « le dossier » reste en France, il viendra encore vous demander un coup de main. Un renseignement. Une amitié parfois. Voire même une paternité!

Et vous voilà reparti pour un tour!

Quand une connaissance me demande ce que je peux bien faire dans cette association, durant mon temps libre, je réponds : « des dossiers ». Et souvent hélas, il ne me pose aucune autre question.

Charles

Lorsqu'une personne sollicite notre aide pour l'introduction d'un recours devant la CNDA suite au rejet de son dossier par l'OFPRA, nous la recevons plusieurs fois pour élaborer ensemble une réponse aux objections de l'Office.

374 personnes adultes ont été concernées par ce type d'aide en 2013, où la présence d'un interprète si nécessaire a également été systématiquement assurée, tout comme l'envoi en bonne et due forme, **par fax** depuis cette année, à la demande de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Cette nouvelle disposition nous a à la fois permis de faire des économies non négligeables sur le timbrage et de gagner plusieurs jours de délai pour l'envoi du dossier, puisque le recours doit *parvenir* à la Cour dans le délai d'un mois après notification du rejet de l'OFPRA.

Outre l'introduction du recours lui-même, nous multiplions les démarches de suivi, les contacts avec les avocats qui assureront la défense des personnes le jour de l'audience à Paris, les compléments de dossiers et traductions de pièces.

Depuis l'été 2013, certaines pièces (documents d'état civil, de police, de justice) doivent être traduites par des traducteurs assermentés. Cette nouvelle mesure est un obstacle de plus - et de taille - pour les demandeurs d'asile, en particulier les plus démunis d'entre eux, non pris en charge en CADA, voire en procédure prioritaire et sans aucune ressource. Pour l'instant nous n'avons pas encore observé d'application stricte de cette disposition, mais nous restons vigilants et à l'écoute des avocats spécialisés avec lesquels nous sommes constamment en contact et qui défendent les personnes que nous suivons devant la Cour.

Les constats faits en 2012 par notre équipe concernant la nécessité impérieuse de maintenir un accompagnement aux démarches de recours contre un rejet de l'OFPRA, et ce en dépit de l'arrêt du financement de cette action par l'Etat, sont toujours d'actualité :

- la quasi-totalité des demandeurs d'asile voient leur dossier rejeté par l'OFPRA, après un entretien à Paris qui est le plus souvent une difficile épreuve : dans la plupart des cas, ils font face à un interlocuteur pressé, multipliant les questions en un temps restreint, et souvent de manière assez déstabilisante.
- La réception du rejet, qui est une mise en doute radicale de leur parole, est brutale, et nécessiterait un certain temps pour « accuser le coup ». Or c'est bien au contraire un moment où il faut réagir vite, car le délai court pour introduire un recours en bonne et due forme contre cette décision.
- Ceci implique de pouvoir rédiger en français un argumentaire détaillé en vue de répondre aux objections de l'OFPRA et de traduire les documents produits à l'appui du recours, condition impérative pour qu'ils soient pris en considération. Puis dans un second temps, quand un avocat a été choisi ou désigné, il s'agit d'être à même de le contacter, de retravailler certains points du dossier, de lui transmettre des éléments supplémentaires, toujours en français.

Toutes choses extrêmement difficiles, voire impossibles pour des personnes majoritairement non francophones, peu familières des procédures juridiques françaises, sous le coup de la réponse négative de l'Office, qui fait écho aux multiples rejets et violences subis précédemment... pour des personnes aussi subissant la précarité et son cortège de carences et d'insécurité durant des mois.

C'est pourquoi nous persistons à offrir cet accompagnement, pour lutter encore contre les inégalités de traitement entre ces personnes et celles hébergées en CADA, seules désormais à être soutenues dans leurs démarches de recours sur fonds publics.

Evolution mensuelle des recours réalisés

mois 2013	Nombre de recours CNDA	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants mineurs	Nombre total de personnes
janvier	37	26	11	6	43
février	46	27	19	12	58
mars	28	16	12	8	36
avril	31	20	11	13	44
mai	39	24	15	10	49
juin	33	21	12	6	39
juillet	28	15	13	8	36
août	28	19	9	17	45
septembre	25	17	8	5	30
octobre	21	13	8	4	25
novembre	35	25	10	4	39
décembre	23	14	9	-	23
TOTAL 12 mois	374	237	137	93	467

Suite aux entretiens liés à l'élaboration de leurs recours et à l'envoi de celui-ci à la Cour, un certain nombre de démarches complémentaires à mener vont conduire les personnes à nous resolliciter, pour des compléments de dossiers, divers contacts avec l'avocat défendant le dossier en audience, la traduction de pièces supplémentaires soumises à la Cour...

Trois semaines après l'audience, la décision de la CNDA est communiquée. Si elle est négative et que la personne ne dispose pas de nouveaux éléments permettant d'introduire une demande de réexamen de la demande par l'OFPRA, elle peut parfois introduire une demande de régularisation auprès de la Préfecture, souvent pour la durée des soins si elle rencontre de graves problèmes de santé, mais aussi sur des critères de bonne intégration dans le cadre de la circulaire Valls. Au côté d'associations partenaires, CASAS participe à des rencontres régulières à la Préfecture permettant d'apporter notre éclairage sur telle ou telle situation que nous connaissons particulièrement bien, et suite auxquelles quelques demandes ont pu aboutir favorablement en 2013.

Chiffres 2013

La demande à l'OFPRA en 2013

Pays d'origine	nombre dossiers OFPRA hors mineurs accomp. /réexamens	dont nombre femmes	dont nombre hommes	nombre enfants	nombre familles	nombre personnes isolées	nombre total personnes
Afghanistan	12/1	5	7/1	11	4	7/1	23/1
Albanie	15	6	9	5	5	6	20
Angola	5	3	2	2	3	1	7
Arménie	32/1	14/1	18	8	11	8/1	40/1
Azerbaïdjan	18	9	9	14	10	2	32
Bangladesh	7	-	7	-	-	7	7
Biélorussie	2	-	2	-	-	2	2
Bosnie	6	3	3	4	3	-	10
Cameroun	2	-	2	-	-	2	2
Congo Br.	2	1	1	-	-	2	2
Ethiopie	2	1	1	2	1	-	4
Géorgie	75/4	34/3	41/1	26/2	21/2	36/1	101/6
Guinée Conakry	2	1	1	-	-	2	2
Iran	2	1	1	-	1	-	2
Kazakhstan	3	-	3	-	-	3	3
Kirghizstan	4	3	1	1	1	1	5
Kosovo	90	34	56	34	28	27	124
Macédoine	3	1	2	1	1	1	4
Mali	1	1	-	-	-	1	1
Maroc	2	-	2	-	-	2	2
Mauritanie	1	-	1	-	-	1	1
Mongolie	1	1	-	1	1	-	2
Nigéria	3	-	3	-	-	3	3
Pakistan	4	1	3	-	-	4	4
RDC	6/1	4	2/1	2	2	4/1	8/1
Russie	61/4	33/2	28/2	43/1	25/2	22	104/5
Serbie	8	5	3	7	4	-	15
Somalie	3	-	3	-	-	3	3
Soudan	1	-	1	-	-	1	1
Sri Lanka	4	-	4	2	2	2	6
Syrie	8	3	5	1	3	2	9
Tchad	1/1	1	0/1	-	-	1/1	1/1
Tunisie	1	-	1	-	-	1	1
Turquie	11	2	9	-	1	9	11
Ukraine	2	2	-	3	1	1	5
Apatrides	3	-	3	-	-	3	3
TOTAUX Séparés 1ers dossiers/réex.	403/12 Dont 3 dem. d'apatridie	171/6	232/6	167/3	128/4	167/5	570/15
TOTAL	415	175	240	170	132	170	585

La demande à la CNDA en 2013

Pays d'origine	nombre recours hors mineurs accomp.	dont nombre femmes	dont nombre hommes	nombre enfants	nombre familles	nombre personnes isolées	Nombre total personnes
Afghanistan	4	1	3	2	1	2	6
Albanie	6	-	6	3	1	5	9
Algérie	5	1	4	-	-	5	5
Angola	3	1	2	1	1	2	4
Arménie	54	25	29	10	18	18	64
Azerbaïdjan	9	4	5	5	3	4	14
Bangladesh	15	-	15	-	-	15	15
Bénin	1	1	-	-	-	1	1
Biélorussie	2	1	1	-	-	2	2
Birmanie	3	-	3	1	1	2	4
Bosnie	10	5	5	7	5	-	17
Cameroun	7	1	6	-	-	7	7
Chine	2	-	2	-	-	2	2
Congo Br.	8	2	6	-	-	8	8
Côte d'Ivoire	2	1	1	-	-	2	2
Ethiopie	1	1	-	-	-	1	1
Géorgie	41	17	24	4	7	25	45
Ghana	2	1	1	1	1	1	3
Guinée Conakry	6	1	5	1	1	5	7
Haïti	1	-	1	-	-	1	1
Jordanie	1	-	1	-	-	1	1
Kosovo	60	21	39	17	14	29	77
Liban	2	-	2	-	-	2	2
Macédoine	15	7	8	11	5	4	26
Mali	1	-	1	-	-	1	1
Maroc	1	-	1	-	-	1	1
Mauritanie	3	-	3	-	-	3	3
Moldavie	2	2	-	2	2	-	4
Montenegro	2	1	1	1	1	-	3
Nigéria	10	7	3	-	-	10	10
Pakistan	6	-	6	-	-	6	6
RDC	7	2	5	1	1	6	8
Russie	35	16	19	11	8	21	46
Rwanda	2	2	-	-	-	2	2
Sénégal	2	-	2	-	-	2	2
Serbie	7	4	3	6	3	-	13
Somalie	10	4	6	6	2	8	16
Sri Lanka	3	1	2	1	1	1	4
Tadjikistan	1	-	1	-	-	1	1
Tchad	5	2	3	-	-	5	5
Togo	4	1	3	2	1	3	6
Turquie	9	2	7	-	1	7	9
Ukraine	4	2	2	-	1	2	4
TOTAL	374	137	237	93	79	223	467

Personnes ayant bénéficié des deux types d'aide (OFPRA et CNDA) en 2013

Pays d'origine	Nombre d'adultes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'enfants	Nombre de familles/ dont familles monopar.	Nombre d'isolés	Nombre total de personnes
Arménie	6	3	3	2	3/1	1	8
Bangladesh	1	0	1	0	0/0	1	1
Bosnie	2	1	1	2	1/0	0	4
Géorgie	5	2	3	0	0/0	5	5
Kosovo	5	2	3	1	1/1	4	6
Nigéria	1	0	1	0	0/0	1	1
Russie	2	0	2	0	0/0	2	2
Serbie	3	2	1	2	1/0	0	5
TOTAL	25	10	15	7	6 dont 2 familles mono-parentales	14	32

Tableau global des personnes ayant bénéficié de l'aide aux dossiers en 2013

(NB: certaines personnes ont bénéficié des deux types d'aide en 2013, voir tableau ci-dessous)

Pays d'origine	Nombre adultes	Dont nombre femmes	Dont nombre hommes	Nombre enfants	Nombre familles	Nombre personnes isolées	Nombre total personnes
Afghanistan	16	6	10	13	5	9	29
Albanie	21	6	15	8	6	11	29
Algérie	5	1	4	-	-	5	5
Angola	8	4	4	3	4	3	11
Arménie	80	36	44	16	26	25	96
Azerbaïdjan	27	13	14	19	13	6	46
Bangladesh	21	-	21	-	-	21	21
Bénin	1	1	-	-	-	1	1
Biélorussie	4	1	3	-	-	4	4
Birmanie	3	-	3	1	1	2	4
Bosnie	14	7	7	9	7	-	23
Cameroun	9	1	8	-	-	9	9
Chine	2	-	2	-	-	2	2

Congo Br.	10	3	7	0	0	10	10
Côte d'Ivoire	2	1	1	-	-	2	2
Ethiopie	3	2	1	2	1	1	5
Géorgie	111	49	62	30	28	56	141
Ghana	2	1	1	1	1	1	3
Guinée C.	8	2	6	1	1	7	9
Haïti	1	-	1	-	-	1	1
Iran	2	1	1	-	1	-	2
Jordanie	1	-	1	-	-	1	1
Kazakhstan	3	-	3	-	-	3	3
Kirghizstan	4	3	1	1	1	1	5
Kosovo	145	53	92	50	41	52	195
Liban	2	-	2	-	-	2	2
Macédoine	18	8	10	12	6	5	30
Mali	2	1	1	-	-	2	2
Maroc	3	-	3	-	-	3	3
Mauritanie	4	-	4	-	-	4	4
Moldavie	2	2	-	2	2	-	4
Mongolie	1	1	-	1	1	-	2
Montenegro	2	1	1	1	1	-	3
Nigéria	12	7	5	-	-	12	12
Pakistan	10	1	9	-	-	10	10
RDC	14	6	8	3	3	11	17
Russie	94	49	45	54	33	41	148
Rwanda	2	2	-	-	-	2	2
Sénégal	2	-	2	-	-	2	2
Serbie	12	7	5	11	6	-	23
Somalie	13	4	9	6	2	11	19
Soudan	1	-	1	-	-	1	1
Sri Lanka	7	1	6	3	3	3	10
Syrie	8	3	5	1	3	2	9
Tadjikistan	1	-	1	-	-	1	1
Tchad	6	3	3	-	-	6	6
Togo	4	1	3	2	1	3	6
Tunisie	1	-	1	-	-	1	1
Turquie	20	4	16	-	2	16	20
Ukraine	6	4	2	3	2	3	9
Apatrides	3	-	3	-	-	3	3
TOTAUX	753	296	457	253	201	377 Dont 113 femmes	1006

Familles monoparentales :

Pays d'origine	Familles monoparentales déposant un dossier OFPRA	Familles monoparentales déposant un recours CNDA	TOTAL
Afghanistan	3	0	3
Albanie	1	1	2
Angola	2	1	3
Arménie	1	3	4
Azerbaïdjan	3	2	5
Birmanie	0	1	1
Ethiopie	1	0	1
Géorgie	6	1	7
Ghana	0	1	1
Guinée	0	1	1
Kosovo	7	2	9
Moldavie	0	2	2
Mongolie	1	0	1
RDC	2	1	3
Russie	10	5	15
Serbie	1	0	1
Somalie	0	2	2
Sri Lanka	2	0	2
Togo	0	1	1
Ukraine	1	0	1
TOTAL	41	24	65

Evolutions mesurables 2012/2013

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué l'an passé, nous n'avons plus la vision globale des arrivées dans le Bas-Rhin, plus de la moitié des dossiers OFPRA étant constitués avec l'aide de la Plateforme, et les 400 personnes accompagnées par CASAS nous étant orientées de manière aléatoire et non sur critères.

Nous pouvons néanmoins faire un certain nombre d'observations par rapport au travail que nous avons réalisé et aux personnes que nous avons reçues:

- Les ressortissants des pays issus de l'ex-URSS représentent plus de 45% des personnes (et plus de 52% des familles) que nous avons aidées, et ceux d'Albanie et d'ex-Yougoslavie 30% (33% des familles). La demande d'asile dans le Bas-Rhin continue donc d'être majoritairement européenne, dominée par ces deux grandes origines, et les langues correspondantes : russe, arménien, géorgien, albanais, serbe.
- 7 % seulement des familles sont africaines, et 8% d'Asie ou du Moyen-Orient parmi celles que nous avons soutenues.

- Par ailleurs, nous avons reçu plus de personnes du Bangladesh, même si leur nombre est encore restreint. D'autres demandes accusent au contraire une forte baisse (-50%), comme celles de Macédoine et de Serbie, qui émanent principalement de familles d'origine rom.

Au niveau de l'aide au recours, on note plus de similitudes que de différences entre 2012 et 2013 :

374 recours en 2013, 381 en 2012, concernant respectivement 468 et 478 personnes en tout, tout comme le nombre des enfants et celui des familles, le volume des demandes d'accompagnement et la composition familiale du groupe des personnes qui les présentent demeurent quasiment identiques. Seul le nombre des isolés est en (très léger) retrait après avoir beaucoup augmenté entre 2011 et 2012.

Le nombre de pays de provenance des bénéficiaires de l'aide au recours (43 en 2013) revient au niveau de 2011, après le resserrement noté l'an passé.

Le nombre de recours de personnes de l'ex-URSS (38.5 % des demandes en 2013 contre 42 % en 2012) baisse un peu, notamment la demande russe, sans toutefois revenir à la proportion de 2011 (35%); en compensation, le nombre des recours des ressortissants de l'ex-Yougoslavie évolue : de 26% en 2012, il passe à 29% des demandes. La demande africaine (20% des recours) et finalement les demandes asiatique et moyen-orientale (ensemble, 12.5 %) restent pratiquement stables.

Le nombre de *personnes ayant bénéficié des deux types d'aide* en 2013 s'effondre : 32 personnes concernées au lieu de 75 en 2012, venant de seulement 8 pays, au lieu de 16 l'an passé. Cet indicateur, déjà fortement en baisse entre 2011 et 2012, semble traduire un ralentissement de la procédure, mais il pourrait aussi être lié au départ en structures de personnes accompagnées par CASAS dans leurs démarches OFPRA et/ou, à l'inverse, de l'accompagnement au recours de personnes ayant fait leur premier dossier avec la CODA.

Langues parlées à CASAS sur la globalité des personnes reçues en 2012:

- le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS (principalement l'arménien et le géorgien) sont parlées par 45% des personnes en 2013
- le français (autour de 7.5 %) et l'anglais (1.5 % !) sont en baisse
- l'albanais après une baisse progressive sur 3 ans, remonte à une proportion de 23%
- les nombreuses autres langues présentes représentent globalement 23% des personnes accueillies, avec de petits ajustements par rapport à 2012: le serbe et le romani (ensemble, 7 %), le persan (3%), le turc, l'arabe, le somalien, le tamoul, le bangla, l'ourdou, le portugais, le kurde...

Familles monoparentales :

La proportion de familles monoparentales parmi les familles accueillies a encore augmenté et dépasse 30% cette année, tant au niveau des familles accompagnées dans leurs démarches OFPRA que de celles ayant bénéficié de notre aide au recours. Elles sont le plus souvent composées de mères avec leurs enfants.

5. Sensibiliser sur les questions d'asile

Ce troisième aspect de notre travail se traduit lui aussi par des expressions variées. Il s'agit tout d'abord de **répondre à toutes les demandes d'information** qui relèvent de notre compétence. En 2013 à nouveau, nous avons accueilli chaque personne ou groupe d'étudiants qui le souhaitait pour une présentation de notre travail ou pour répondre à des questions spécifiques. En fin d'année, un groupe venu d'Allemagne à l'effectif trop important pour que nous puissions l'accueillir dans nos murs nous a contactés ; pour la première fois nous avons expliqué les difficultés rencontrées par notre public, dos à la route et micro à la main, dans un bus qui roulait un peu au hasard des rues de Strasbourg !

Nous avons aussi répondu à de nombreuses invitations dans le même but, dans des écoles et des paroisses. Nombre de ces contacts étaient en lien avec la préparation de la Journée Mondiale de Prière des Femmes, et nous avons eu le plaisir de rencontrer à ces occasions des femmes engagées et chaleureuses de différents pays, très à l'écoute de notre témoignage. Nous avons eu dans ce cadre de nouvelles occasions de proposer le film « **les éclaireurs** » de Simone Fluhr et Daniel Coche, et d'organiser un temps de débat à l'issue de la projection.

Fin octobre, aux côtés de la Cimade et d'autres partenaires, nous avons reçu la visite de Monsieur Nils Muižnieks, **Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**, et avons ainsi eu l'occasion d'évoquer avec lui nos principaux sujets de préoccupation actuels.

En 2013, nous avons poursuivi nos efforts d'actualisation et de traduction de notre **site internet**, www.casas.fr, qui est devenu une deuxième porte d'entrée pour notre association, et qui est largement consulté, notamment préalablement à une offre de bénévolat ou une demande de stage. En 2014, nous avons trouvé des personnes relais pour nous permettre de l'améliorer et de le rendre facilement modifiable.

Faute de temps, **Voix de Traverses**, notre bulletin d'information, n'a pu paraître qu'une fois en 2013, au mois de mai. Nous avons cependant eu d'autres occasions d'informer sur nos constats et notre travail de terrain, par le biais du rapport d'activité que nous voulons toujours le plus complet possible, et dans le cadre d'un appel à dons lancé en fin d'année.

Formations :

- Notre partenariat avec l'ESTES se confirme avec des interventions auprès d'étudiants, suite à une projection de film, ou dans nos murs.
- En janvier 2013, nous avons eu l'occasion d'assurer une formation d'une demi-journée en direction de personnels de l'Education Nationale (collège et lycée) sur le parcours des demandeurs d'asile, en partenariat avec le CASNAV et PSF.

En 2013, nous avons accueilli dans notre équipe de multiples **stagiaires**, principalement étudiants à l'ESTES et à la faculté de Droit de l'Université de Strasbourg, mais aussi d'autres facultés et organismes : Retravailler Alsace, ISSM, IHEE, Ecole Régionale des Avocats du Grand Est, Université de Madison (Etats-Unis)... Ils apprécient de découvrir notre domaine de travail au travers d'un investissement concret en faveur de demandeurs

d'asile, de pouvoir prendre des initiatives et réfléchir avec une équipe plurielle aux questions qui nous préoccupent. Ces regards neufs qui se posent sur notre pratique sont très précieux, ils nous gardent éveillés, capables de nous remettre en question, à l'affût de nouvelles idées à développer pour mieux s'adapter aux besoins de notre public... (Illustration en annexe, avec un extrait du rapport de stage de Rémi, un des éducateurs spécialisés stagiaires de l'ESTES venu partager en 2013 plusieurs mois du quotidien de CASAS.)



Conclusion

Ainsi donc s'achèvent trente années de rencontres, de dossiers, de passions ! Trente années au cours desquelles, inlassablement les femmes et les hommes de CASAS ont œuvré, milité pour que le droit d'asile ne soit ni un vain mot, ni une simple procédure administrative.

Si CASAS doit être fier du travail accompli, c'est d'abord de cet esprit dans lequel il l'a fait. Accueillir l'autre, le comprendre, l'aider, lui sourire, lui parler, le considérer comme un autre soi.

Tout cela a été possible grâce à l'indéfectible implication des salariés qui se sont succédé, des innombrables bénévoles, accompagnateurs, traducteurs, enseignants.

Tout cela a été possible parce que des financeurs, collectivités publiques, paroisses, entreprises, associations, donateurs privés ont soutenu l'action de CASAS, compris la place irremplaçable qu'occupait CASAS dans l'espace strasbourgeois et alsacien.

Que tous les acteurs de cette réussite soient chaleureusement remerciés.....et encouragés à poursuivre leur soutien à CASAS pour qu'après le trentième on puisse fêter le cinquantième, voire le centième à moins que d'ici là la sagesse humaine..... !!

Jacques Scheer
Président

Sigles

Contribution de CASAS à la réflexion en vue de réformer le système d'asile

« Comment être un bon passeur ? » (extraits)

par Rémi JURION-LAPORTE

**Revue de presse
2013**

Sigles

AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CFDA	Coordination Française pour le Droit d'Asile (coord. nationale)
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CODA	Coordination pour les Demandeurs d'Asile, Plateforme d'accueil 67
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DNA	Dispositif National d'Accueil
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ETP	Equivalent temps plein
ESTES	Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
FLE	Français Langue Etrangère
GISTI	Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IHEE	Institut des Hautes Etudes Européennes
ITI-RI	Institut des Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français

Contribution de CASAS à la réflexion

en vue de

réformer le système d'asile

Strasbourg, le 11 octobre 2013

Madame, Monsieur,

L'enquête réalisée l'année dernière par la Coordination Française pour le Droit d'Asile portant sur « l'état des lieux de l'asile en France en 2012 », enquête à laquelle nous avons participé, offre une photographie précise et très documentée des multiples lacunes du dispositif d'accueil actuel. Elle aboutit à une quinzaine de préconisations (*Recommandations, 13 février 2013, "Conditions minimales pour que l'asile soit un droit réel"*) auxquelles nous adhérons dans leur totalité (voir ci-après).

A titre d'illustration locale, et afin de participer à la réflexion commune, nous venons vous faire part ici de constats nés de nos actions de terrain, au fil du temps. (Notre association œuvre depuis 30 ans dans le Bas-Rhin à l'accueil et à l'accompagnement de demandeurs d'asile en grande difficulté).

Contexte : L'insuffisance chronique du nombre de places en centres d'accueil CADA, et le fait que certains demandeurs d'asile ne peuvent y accéder (personnes placées en procédure prioritaire, personnes concernées par le Règlement Dublin), génèrent un système notoirement inégalitaire, avec à la clé pour les personnes non hébergées dans ces structures des chances bien moindres de faire entendre leurs craintes et, en conséquence, de se voir reconnaître la qualité de réfugié. A partir de ce constat, de nombreuses associations ont, comme CASAS à Strasbourg, mis en place des aides diverses visant à combler les manques pour les demandeurs d'asile non pris en charge. Les inégalités de traitement et la grande disparité des dispositifs locaux, des bricolages pourrait-on dire, ont entre autres conduit le gouvernement à vouloir, par le biais d'une régionalisation de l'accueil des demandeurs d'asile, uniformiser sur le territoire l'offre aux nouveaux arrivants. Cette régionalisation implique la désignation d'une seule Préfecture compétente, et la création en parallèle d'une Plateforme d'accueil régionale elle aussi, chargée de réaliser à l'égard de tous les demandeurs d'asile nouvellement enregistrés dans la région toutes les prestations déclinées dans un référentiel unique. Cependant, cette homogénéité formelle n'est pas garante d'une plus grande égalité de traitement.

**Un système
notoirement
inégalitaire
auquel le
gouvernement a
voulu répondre
par la
régionalisation**

- **Un point positif :** la régionalisation... ne concerne pas l'Alsace, ce qui a évité d'accroître dans notre département les difficultés matérielles déjà fortes des demandeurs d'asile. La proximité avec la Préfecture compétente et les différents organismes qui accueillent, accompagnent, procurent des aides est essentielle pour ces personnes qui, aux prises quotidiennement et durablement avec la précarité (où dormir, où manger ?...), doivent en même temps faire face aux répercussions de

**La
régionalisation
ne concerne pas
l'Alsace...
heureusement**

l'exil et mener des démarches complexes, le plus souvent dans une langue qu'elles ne maîtrisent pas (environ 92% des demandeurs d'asile dans le Bas-Rhin ne sont pas francophones et ont besoin d'un interprète).

Un rationnement de l'accès à la Préfecture injuste et obsolète, créateur de séjour irrégulier

- **Bémol** : l'accueil des demandeurs d'asile à la Préfecture du Bas-Rhin (tout comme dans d'autres préfectures) est soumis à l'obtention de tickets d'entrée, remis chaque matin vers 8H par un huissier. Le rationnement de ces tickets (parfois 4 par jour seulement), d'autant plus qu'ils sont délivrés à titre individuel (un couple doit par exemple en avoir deux pour être reçu), incite - oblige ? - les demandeurs d'asile qui doivent se déclarer à faire la queue une partie de la nuit et met en danger ceux qui n'ont pas été autorisés à accéder au Bureau de l'Asile : maintenus en situation irrégulière, ils risquent en cas de contrôle d'être placés en Centre de Rétention Administrative (CRA). En effet, comment prouver leur bonne foi ?
- **Un référentiel incomplet** : jusqu'à fin 2011, notre association a été subventionnée par l'Etat (et, précédemment, également par le FER) afin d'accompagner tous les demandeurs d'asile qui ne sont pas logés en CADA, donc non pris en charge dans leurs démarches à l'égard de l'OFPRA et de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Cet état de faits rétablissait une certaine équité de traitement dans notre département sur le plan de l'aide aux démarches administratives et juridiques à l'égard du public des demandeurs d'asile, notre accompagnement tendant à se rapprocher de l'aide qui aurait été procurée à ces personnes si elles avaient pu, comme elles y avaient droit, intégrer une place en CADA.

A partir de janvier 2012, c'est la plateforme d'accueil CODA qui a été chargée de l'accompagnement aux dossiers OFPRA, se conformant ce faisant à la description succincte qu'en fait le référentiel : « expliquer au demandeur d'asile le contenu et les attendus du dossier de l'OFPRA ; aider si besoin le demandeur d'asile à renseigner la partie administrative (questions 1 à 14 du formulaire de demande d'asile de l'OFPRA) ; retranscrire en français la réponse du demandeur d'asile à la question n°15 du formulaire OFPRA ». L'aide au récit proprement dit disparaît du référentiel, n'est plus financée par l'Etat. Quand on sait l'insistance mise par l'OFPRA sur la concrétude et la précision des informations fournies par les demandeurs, sur la nécessité de renseigner non seulement les persécutions et menaces subies mais aussi l'absence de protection par les autorités, l'impossibilité d'un asile interne..., on comprend qu'une simple information sur les axes à développer dans le récit est largement insuffisante. Il faut accompagner la personne dans un douloureux processus d'élaboration de son récit.

... et de l'aide à la traduction

De nouvelles inégalités sont nées de ce changement de méthode. Démunie de moyens suffisants, notamment en traduction, la Plateforme demande aux demandeurs d'asile pour lesquels elle n'a pas d'interprète disponible non seulement de rédiger seuls leur récit de vie (c'est-à-dire la réponse à la question n° 15 du formulaire), mais également de se débrouiller pour le faire traduire, ce qui entre autres encourage le développement de réseaux parallèles aux conseils peu avisés mais non désintéressés... Traductions automatiques internet incompréhensibles,

traductions de mauvaise qualité pleines de contresens, traductions assermentées coûteuses qui obligent les personnes à s'endetter... Tels sont les documents qui nous sont présentés quand nous accompagnons (sans subvention de l'Etat désormais) des personnes dans l'introduction d'un recours devant la CNDA suite au rejet de leur dossier par l'Office.

**ainsi que la
disparition de
l'aide aux
recours**

Quant à l'aide au recours, elle a disparu des tableaux de bord car elle n'est plus financée par l'Etat.

Cette aide au recours est rendue nécessaire par la complexité de la procédure, et la méconnaissance de celle-ci par les intéressés, renforcée encore par la méconnaissance de la langue, déjà évoquée plus haut.

**que l'aide
juridictionn
elle ne
remplace
pas**

Par ailleurs, contrairement à ce qui est présumé, la généralisation de l'aide juridictionnelle (AJ) n'a pas rendu cette aide superflue car :

- la quasi-totalité des avocats, a fortiori ceux désignés dans le cadre de l'AJ, n'ont matériellement pas le temps de rédiger un recours argumenté dans les délais, d'autant plus que les requérants dont ils assurent la défense ne sont pas francophones et ne sont pas sur place (les avocats désignés tout comme la majorité de ceux sollicités à titre onéreux sont inscrits aux barreaux de Paris et de sa région) un nombre non négligeable des avocats commis d'office découvrent la demande d'asile et ne sont guère compétents...
- certains de ces avocats sont uniquement intéressés par l'appât, certes limité, du gain et ne se déplacent même pas à l'audience. Il n'est pas rare que nous ayons beaucoup de mal à joindre l'avocat désigné d'une personne (parfois la Cour commet elle aussi des erreurs, transmettant au demandeur d'asile concerné les coordonnées obsolètes d'un avocat ayant cessé d'exercer ou changé de région...).

Ces quelques éléments pour faire mesurer la difficulté pour un demandeur d'asile de dépasser tous ces obstacles et de bénéficier de l'appui d'un bon conseil, qui aura pris le temps de le recevoir, de lui poser des questions, de préparer son intervention devant la Cour.

Par ailleurs, pour être considérés, tous les documents soumis à la CNDA doivent être traduits en français, ce qui implique à nouveau des moyens conséquents en traduction.

- Notre département est particulièrement concerné par la **procédure prioritaire**, principalement appliquée aux requérants issus de pays figurant sur la liste des « pays sûrs » définie par l'OFPRA. Ainsi, de nombreuses personnes originaires d'Arménie et de plusieurs pays de l'ex-Yougoslavie sollicitent l'asile auprès de la Préfecture du Bas-Rhin. Ces personnes, dans des conditions difficiles car elles ne sont pas logées, disposent d'un délai plus court pour déposer leur demande à laquelle l'OFPRA répond en principe sous 15 jours. La principale préoccupation concernant ces demandeurs d'asile est liée au caractère non suspensif du recours qu'ils peuvent introduire suite à un rejet de l'OFPRA. Concrètement ces personnes peuvent être reconduites dans le pays qu'elles ont fui alors même que leur demande

**La procédure
prioritaire
fragilise les
demandeurs
d'asile : ils n'ont
pas droit à un
recours suspensif**

est encore à l'étude devant la CNDA, ce qui contrevient au principe de non refoulement inscrit dans la Convention de Genève. Nous avons accompagné au fil des années plus d'une centaine de personnes placées dans ce type de procédure qui ont obtenu la reconnaissance du statut de réfugié, après de multiples péripéties (refus d'embarquer, refus d'un pilote de transporter un demandeur ayant visiblement subi des violences policières au CRA, personnes ayant dû se cacher jusqu'à l'audience...)

Les demandeurs en procédure prioritaire ne bénéficient plus de l'ATA jusqu'à la réponse de la CNDA, mais seulement jusqu'à celle de l'OFPRA qui leur parvient dans un délai très court. Cette absence de ressource les pénalise à divers égards, et en particulier pour se rendre à la convocation à l'audience de la CNDA à Paris, où l'absence des intéressés est sanctionnée par un rejet de leur demande.

Cette précarité à tous les niveaux est encore renforcée par le fait que dès réception du rejet de l'OFPRA, ces demandeurs d'asile ne peuvent plus bénéficier du suivi, ni même de l'adresse postale de la Plateforme. A Strasbourg, c'est CASAS qui prend le relais pour que ces personnes puissent poursuivre leur procédure. Nous domicilions ainsi en parallèle environ 300 personnes tout au long de l'année.

Dans le Bas-Rhin, de nombreuses personnes sont concernées par le règlement européen de **Dublin**¹, notamment des familles d'origine tchèque qui ont transité par la Pologne avant d'arriver en France. Nous avons été témoins du parcours douloureux de nombre de ces personnes : renvois forcés vers le pays de premier passage, familles séparées suite au renvoi du père seul, ou de la mère avec une partie seulement des enfants... Considérées comme « en fuite » parce qu'elles n'ont pas volontairement rejoint le Bureau de la Police aux Frontières à Entzheim, ces personnes se voient maintenues 18 mois dans une précarité totale – et la crainte d'être renvoyées à tout moment - avant de pouvoir enfin déposer une demande d'asile en France... dans le cadre de la procédure prioritaire, nième sanction vis-à-vis de personnes qui se verront majoritairement reconnaître réfugiées. Cette « guerre aux victimes » doit cesser. Elle a un coût élevé, poussant au désespoir et réactivant les traumatismes de personnes lourdement marquées par ce qu'elles ont traversé – dont de nombreux enfants qui accompagnent leurs parents dans l'exil, et dont la parole n'est ni recueillie ni a fortiori prise en compte.

Depuis ce printemps, les demandeurs d'asile en attente de réadmission Dublin devraient percevoir l'Allocation Temporaire d'Attente jusqu'à leur départ effectif du territoire, mais ce n'est pas le cas, en tous cas dans notre département, et ces personnes demeurent sans ressources.

- **Les limites de la logique de l'interlocuteur unique** : sous couvert d'efficacité, en concentrant dans les mains des seules Plateformes tous les services à rendre aux demandeurs d'asile non pris en charge, le dispositif actuel concentre un trop grand nombre de personnes à suivre à trop d'égards (domiciliation postale, ouverture des

Le règlement de Dublin prévoit que les personnes font leur demande d'asile dans un seul pays de l'UE, celui qui leur a délivré un visa ou le premier pays qu'elles ont traversé ; au cas où elles y ont été enregistrées, la France demande leur réadmission dans ce pays afin qu'elles y déposent leur demande.

La situation précaire des demandeurs d'asile sous procédure Dublin doit cesser

L'interlocuteur unique est source d'encombres et d'erreurs

droits, suivi de dossier...) dans un même lieu. Cela multiplie le risque d'erreurs et d'usure des équipes, et appauvrit le réseau des personnes et organismes auxquels les demandeurs en difficulté peuvent faire appel pour les soutenir. Cette même « logique du référent » est à l'œuvre dans de nombreux domaines du social, et si en théorie elle permet d'éviter des doublons au niveau de l'introduction de démarches, elle conduit surtout à renforcer la subjectivité de l'accompagnement qui est assuré et in fine à un traitement à nouveau très inégalitaire. Un principe de coordination des acteurs concernés permettrait une plus grande efficacité.

Des mineurs isolés non pris en charge dans le Bas-Rhin, actuellement

- **Prise en charge des demandeurs d'asile mineurs isolés** : le Bas-Rhin est un département de fort accueil de mineurs étrangers isolés. Débordé, le Conseil Général vient d'annoncer qu'il suspendait l'accueil de nouveaux jeunes sur son territoire, expliquant que, parmi ceux qui sont aujourd'hui suivis, nombreux sont ceux qui ne bénéficient pas d'un accueil adapté: une place d'hôtel, un panier repas, un éducateur qui passe de loin en loin, pas de scolarisation, pas de lieu d'accueil de jour, ces enfants sont moins bien traités que des adultes...

... et parmi eux des demandeurs potentiels

Parmi eux, un certain nombre de réfugiés qui devraient pouvoir déposer une demande de reconnaissance de statut dans de bonnes conditions et être soutenus pour sortir de leur isolement. Suite au retrait des moyens nécessaires à cette prise en charge spécifique, leur accompagnement n'est plus assuré et plusieurs associations strasbourgeoises dont la nôtre s'en préoccupent actuellement.

- **La scolarisation** des enfants de demandeurs d'asile (mineurs accompagnants cette fois) au-delà du primaire est aussi **problématique** à Strasbourg, avec de longues attentes injustifiables, puisque l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.
- **Besoins de première nécessité** : faute de moyens semble-t-il, la plateforme locale n'accorde pas d'aides matérielles comme l'y autorise pourtant le référentiel ; elle oriente uniquement les familles vers un réseau d'associations caritatives sur-sollicité, dont les possibilités d'aide, alimentaire notamment, s'essouffent. Les isolés, pénalisés au niveau de l'hébergement par rapport aux familles, ne sont quant à eux pas du tout orientés et doivent se débrouiller. Or le premier versement d'ATA (330 euros par mois et par adulte) intervient en général après 2 mois de séjour au minimum...
- **l'hébergement : LE problème...** Faute de places en CADA, c'est au 115 que soir après soir, les demandeurs d'asile téléphonent, avec les difficultés linguistiques et pratiques qu'on imagine, pour obtenir si possible un abri. Les familles avec enfants mineurs sont favorisées par rapport aux autres demandeurs d'asile, mais les hôtels où elles sont placées ne sont pas des lieux de vie : elles n'ont pas droit d'y cuisiner, ni même d'y prendre de petit-déjeuner ; à de multiples reprises, nous avons été interpellés par des parents inquiets dont les enfants montraient des piqûres de puces (certificats médicaux à l'appui) ou parce que la fenêtre de la chambre était cassée, le radiateur en panne, les volets cloués, ou encore que le lit se trouvait installé dans un couloir...

Le placement dans tel ou tel hôtel ne tient pas compte du lieu de scolarisation des enfants. Actuellement, nous suivons une famille qui vient d'être placée un mois à Brumath (à 20 minutes de train de Strasbourg), alors que les trois enfants viennent

Les défaillances récurrentes de l'hébergement n'honorent pas la France

de faire leur rentrée à Strasbourg et que la famille, sans ressource, n'a pas les moyens de payer les trajets quotidiens en train...

A certains moments, le 115 n'est pas non plus en capacité de proposer une place à toutes les familles (sessions parlementaires, foire européenne...); celles-ci vont alors « dormir » sur des chaises aux urgences de l'hôpital, qui souvent leur demande de quitter les lieux, parfois avec le concours de la police, car leur présence interfère avec le traitement des urgences médicales.

C'est aussi là que se retrouvent les demandeurs d'asile isolés qui n'ont pas eu de place (en moyenne deux soirs sur trois ou quatre), et cela pour certains malgré de graves problèmes de santé sur lesquels le SIAO a été alerté : personnes suivant des traitements lourds, dialyses, chimiothérapies... personnes souffrant de maladies évolutives, ou relevant d'opérations... Il est à noter que les familles dont tous les membres sont majeurs sont traitées comme des groupes d'isolés, certains membres étant pris en charge certains soirs et d'autres pas, et pas forcément au même endroit, les femmes et les hommes étant séparés.

L'hébergement est l'arbre qui cache la forêt, ou plus précisément qui ralentit et complique grandement la traversée de la forêt aux demandeurs d'asile. Ces quelques éléments illustrent en effet la disproportion choquante qui perdure pour la plupart des personnes que nous suivons entre la part d'énergie et de temps dédiée à la survie par rapport à celle consacrée à élaborer un dossier en bonne et due forme afin de faire entendre sa demande au mieux et à s'apaiser et tenter de se reconstruire après toutes les épreuves endurées.

La France s'honorera à réformer les choses dans le sens d'une vraie protection et du respect de la personne humaine, montrant l'exemple d'un engagement sans ambiguïté en faveur des réfugiés.

Nous demeurons à votre disposition pour toute précision et viendrons volontiers vous rencontrer pour échanger avec vous sur ces questions si vous le souhaitez.

Vous remerciant de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre démarche, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacques SCHEER, Président
p.o. Brigitte FICHET, Secrétaire

RECOMMANDATIONS DE LA CFDA

et quelques suggestions supplémentaires de CASAS, insérées en gras et en italique dans le texte

GARANTIR AUX DEMANDEURS D'ASILE LA POSSIBILITÉ DE VOIR LEUR DEMANDE EXAMINÉE DANS LE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE DE LEUR CHOIX.

01. Le principe de non refoulement garanti par l'Article 33 de la Convention de Genève de 1951 doit être respecté pour toute personne en quête de protection. La gestion des frontières extérieures de l'Union européenne doit s'effectuer dans le plein respect des droits humains et du droit d'asile. Les demandeurs d'asile doivent être exclus explicitement de la mise en œuvre des accords de réadmission avec les pays d'origine.

02. Les membres de l'Union européenne ne peuvent se dédouaner de leurs engagements internationaux en externalisant l'examen des demandes d'asile. Les programmes de réinstallation et les mesures prétendant améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés dans un pays tiers ne doivent pas faire obstacle au dépôt d'une demande d'asile sur le territoire de l'Union ; les garanties en matière de respect des droits de l'homme sont en effet souvent insuffisantes dans les pays de transit ou dans les zones proches des pays de départ. La notion de « pays tiers sûr » ne doit pas être introduite dans la législation française.

03. Le libre choix du pays d'asile par le demandeur. Le système de responsabilité d'un membre de l'Union européenne pour l'examen d'une demande d'asile qui découle du règlement « Dublin » doit être profondément revu : le principe doit être que la demande est examinée dans le pays du choix du demandeur. Par ailleurs, le mécanisme de solidarité devrait être renforcé et véritablement effectif pour venir en aide aux membres en fonction du nombre de demandeurs d'asile accueillis.

GARANTIR LES CONDITIONS POUR UN EXAMEN DE QUALITÉ DES DEMANDES DE PROTECTION

04. Une application pleine et entière de la Convention de Genève du 28 Juillet 1951. La France et l'Union Européenne doivent adopter une interprétation pleine et entière de la définition du réfugié de la Convention de Genève, notamment en ce qui concerne les violences faites aux femmes, l'orientation sexuelle, les victimes de la traite des êtres humains et, plus généralement, l'appartenance à un groupe social. La protection subsidiaire ne peut s'appliquer qu'aux demandes ne relevant pas du champ de la Convention de Genève et ne doit pas se substituer à sa protection.

05. La fin de la régionalisation de l'accueil. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir déposer leur demande dans la préfecture de leur choix. Afin de répondre à la désorganisation constatée et à l'engorgement des préfectures de région, mais également dans le but de réduire délais et déplacements, il doit être mis un terme à la régionalisation pour rendre à chaque préfecture la responsabilité et la compétence en matière d'accueil et d'admission au séjour. ***A la place d'un « interlocuteur unique », un ensemble d'acteurs coordonnés doit pouvoir assurer l'accompagnement juridique et social des demandeurs ; un financement pluriannuel de ces structures leur permettra de consolider leurs compétences (cf loi sur l'économie sociale et solidaire)***

06. Une procédure d'asile unique. Tous les demandeurs d'asile doivent être admis à pénétrer et à séjourner sur le territoire et à déposer à tout moment leur demande. La procédure « prioritaire », en ce qu'elle permet au préfet de refuser le séjour, doit être supprimée. La notion de pays d'origine « sûr » doit être supprimée de la législation européenne et française. Aucun demandeur d'asile ne doit être privé de liberté du seul fait qu'il dépose une demande.

07. Des garanties fortes pour les demandeurs. Tous les demandeurs d'asile doivent recevoir immédiatement une information relative à leurs droits et obligations ainsi qu'un document de séjour valable durant toute la procédure leur permettant de bénéficier sans délai des conditions matérielles d'accueil. ***L'accès à la préfecture doit donc être rapide pour légaliser leur séjour.*** À chaque étape de la procédure d'asile, le demandeur doit être entendu et assisté d'un conseil et d'un interprète, que ce soit à la frontière ou sur le territoire ; il doit avoir un accès systématique à tous les éléments de procédure (comptes-rendus, observations, sources des informations utilisées pour l'instruction...) et bénéficier d'une défense effective. Les considérations de genre et de vulnérabilité doivent être prises en compte par les organes de détermination. Les frais de procédure doivent être pris en charge (traduction de documents, frais de transport, aide juridictionnelle revalorisée). Des moyens doivent être dégagés afin que les demandeurs puissent obtenir une réponse à leur demande dans un délai raisonnable.

08. Une réelle indépendance des organes de détermination. Les organes de détermination doivent pouvoir remplir leur mission en toute indépendance. S'agissant de l'OFPPRA, un changement de tutelle et une réforme de son statut ainsi que de la composition de son conseil d'administration sont nécessaires afin de garantir son indépendance à l'égard du pouvoir politique.

09. Le rôle renforcé de protection de l'OFPPRA. L'OFPPRA doit disposer de moyens suffisants pour mener à bien sa mission de protection, quels que soient la demande (première demande ou réexamen) et son degré de complexité. Les éléments de la demande d'asile sont recueillis pendant un entretien systématique.

10. Un recours effectif et suspensif pour toutes les demandes. Tout demandeur d'asile doit bénéficier d'un recours suspensif de plein droit et d'une audience devant un juge à toutes les étapes de sa demande d'asile en cas de décision défavorable.

11. La prise en compte des risques encourus par les déboutés du droit d'asile en cas de retour dans leur pays. Certains demandeurs déboutés de l'asile se retrouvent dans une situation inextricable : ils craignent avec raison pour leur intégrité physique ou morale en cas de retour dans leur pays et l'administration française ne veut ou ne peut les éloigner du territoire en raison des risques encourus. Elle a donc l'obligation de les protéger en leur reconnaissant un statut légal. Leurs demandes doivent être réexaminées ou leurs situations régularisées, notamment au regard du respect de leurs droits fondamentaux.

GARANTIR LES DROITS DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION

12. Des conditions de vie dignes dans le respect du choix des demandeurs d'asile. Tous les demandeurs d'asile doivent bénéficier des conditions d'accueil dès l'enregistrement de leur demande d'asile en préfecture et pendant toute la procédure (Allocation temporaire d'attente – ATA –, centres d'accueil des demandeurs d'asile – CADA – et couverture maladie). Le demandeur d'asile doit pouvoir choisir le mode d'hébergement qui lui convient, sans conséquence sur le bénéfice des autres conditions d'accueil. Les CADA ne sauraient être des lieux obligatoires de résidence. Il est nécessaire de revaloriser l'allocation temporaire d'attente de manière à ce qu'elle permette aux personnes de vivre dignement. Elle devrait être au moins équivalente au minimum social national avec prise en compte de la composition familiale et du mode d'hébergement. Il est également impératif de créer des places de CADA en nombre suffisant pour couvrir les besoins, y compris en outre-mer. Les plateformes d'accueil retrouvent leur mission initiale d'accompagnement social et d'aide à l'exercice du droit des demandeurs d'asile qui ne sont pas accueillis dans des centres, en lien avec les associations dont le travail doit être reconnu.

13. Un accès au marché du travail et à la formation facilité. L'autonomie des personnes doit être garantie pendant la procédure : le droit au travail doit être réel sans opposabilité de la situation de l'emploi. Le demandeur d'asile doit avoir accès à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage de la langue doit être immédiat.

14. Le renforcement des droits des personnes protégées. Les bénéficiaires de la protection subsidiaire doivent pouvoir jouir des mêmes droits que les réfugiés, en particulier en matière d'accès aux prestations sociales ou de rapprochement de famille. L'insertion des réfugiés statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire doit être soutenue par des mesures adaptées pour le logement et l'emploi (reconnaissance des diplômes et de l'acquis professionnel dans le pays d'origine).

15. Une prise en charge effective des mineurs isolés étrangers. Parce qu'ils sont placés dans une situation de grande vulnérabilité, les mineurs isolés nécessitent la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit. Pour apprécier l'âge et, donc, la minorité de l'enfant, le principe déclaratif doit prévaloir sur toute autre considération. Tout mineur doit être mis en capacité de faire valoir ses droits, notamment celui de demander l'asile, devant des juges.

« Comment devenir un bon passeur ? »

rapport de stage de Rémi JURION-LAPORTE

(extraits)

Où l'on est invité à partager les réflexions et analyses d'un éducateur spécialisé stagiaire à CASAS sur le cadre souple, les règles et les exceptions...

(...) « Dans tout mode d'intervention se mêlent l'officiel et l'officieux, le formel et l'informel, le professionnel (institué par les fonctions et statuts) et la singularité de chaque intervenant. Au CASAS, les grandes lignes d'intervention sont bien établies (déroulement des permanences, organisation des rendez-vous, etc.), mais à l'intérieur de ce cadre, la pratique va pouvoir significativement différer selon qui travaille, et avec qui. Si cette liberté constitue d'après moi l'une des raisons du succès et de l'aura du CASAS dans le monde associatif, il sera intéressant d'interroger les effets de cette « liberté ». Jusqu'où cette méthodologie soulage-t-elle les personnes accompagnées (le fait de ne pas se heurter à une administration rigide peut, par exemple, constituer un vrai espace de respiration pour ce public) ? Peut-il arriver que celle-ci joue en la défaveur du public accueilli ?

Il importe selon moi de penser ce fonctionnement, pour que ce cadre flottant ne soit pas le seul effet d'une pensée molle, et qu'il soit au contraire la marque plus travaillée d'une revendication d'une autre forme de travail, dans laquelle l'humain a encore une place. Toutefois, dans ce continuel bouillonnement de l'urgence, il paraît difficile de prendre le temps de penser. (...)

Prendre en charge l'hébergement ? Prendre en charge l'aide pour les réexamens ? Ces questions se posent quotidiennement, et avec acuité, à l'équipe du CASAS, et soulignent un peu plus la dialectique fondamentale qui agite la vie de l'association (comme elle agite d'ailleurs l'ensemble du travail social), qui est *la dialectique liant la règle à l'exception*.

Aux origines de l'indécision

Il suffit d'assister à l'une ou l'autre des réunions d'équipe pour s'apercevoir qu'il n'existe pas de réponses simples à ces questionnements. Ainsi ces sujets reviennent-ils en boucle au fil des réunions. Je pense toutefois que la complexité des problématiques ne suffit pas à expliquer la perpétuelle indécision qui habite les lieux, pas plus qu'elle ne

suffit à expliquer la difficulté qu'éprouve l'équipe à établir des règles fixes. D'autres éléments, que je vais essayer de décliner ici, permettent selon moi de rendre compte de cette indécision.

D'abord, *le cadre législatif est un cadre mouvant*. J'ai eu l'occasion d'en être témoin durant mon stage, puisque les demandeurs d'asile placés dans le cadre d'une procédure prioritaire² ont été soudainement privés, à partir de mars dernier, de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA). Du jour au lendemain, l'association a dû entièrement repenser sa politique d'aide envers les demandeurs d'asile concernés par ce changement.

Ensuite, et comme a pu le rappeler Christiane HORVAT (l'une des salariées du CASAS) lors d'une réunion d'équipe, *l'association ne dispose jamais de tous les éléments pour juger d'une situation en parfaite connaissance de cause*. En ce qui concerne les prises en charge, il est en effet très difficile de savoir si telle ou telle personne ne bénéficie pas par ailleurs de telle ou telle aide. À partir de là, plutôt que d'établir des critères fixes pour ce qui concerne la politique d'aide matérielle, et léser de fait certaines personnes pour de mauvaises raisons, l'association préfère s'en remettre à son jugement au cas par cas, jugement certes bienveillant, et lui aussi forcément discutable.

Il faut ajouter à ces deux premiers facteurs *un permanent sentiment de culpabilité* spécifique à l'association. Pour beaucoup de demandeurs d'asile, le CASAS représente un des derniers maillons de toute une chaîne d'aides. Dire non, c'est donc souvent fermer la dernière porte. L'équipe du CASAS travaille en ayant en permanence cette réalité à l'esprit.

Le fait que la culture de l'association soit *une culture collégiale et non hiérarchique* explique encore un peu la difficulté qu'il peut y avoir à formaliser un mode d'intervention commun. Il est d'ailleurs intéressant de noter à ce sujet que la réunion d'équipe hebdomadaire, qui pourrait être ce lieu où se prennent des décisions concernant les grandes directions de l'association, se limite plutôt à un partage de situations délicates. Il est de fait rare qu'on extrapole, et quand on extrapole, il est rare que la discussion aboutisse sur un choix fixe d'orientation. On touche là du doigt la spécificité du CASAS :

la dureté des situations rencontrées par l'association fait qu'on parvient plus souvent à s'entendre sur les exceptions que sur la règle.

Enfin, et quand bien même des décisions concernant le mode d'intervention seraient prises, *le perpétuel mouvement de l'équipe* (des bénévoles peuvent venir très fréquemment pendant une période, ne plus revenir ensuite avant longtemps, etc.) rend très compliquées l'élaboration et l'évolution réactive d'une ligne commune. Il est de surcroît peu simple d'exiger de bénévoles qu'ils se tiennent parfaitement au courant des multiples changements.

Le règne de la règle... et de l'exception. Trois exemples

L'équipe du CASAS se retrouve au quotidien confrontée à cette difficulté d'établir un cadre fixe. Il est à ce sujet possible de s'appuyer sur plusieurs cas concrets (j'ai choisi d'en évoquer trois), qui manifestent cette difficulté à proposer une réponse tranchée à des problèmes aux multiples facettes.

Les allées et venues hors des permanences. Le CASAS organise deux permanences hebdomadaires, les lundis et jeudis de 9h30 à midi (et souvent bien plus tard). Lors de ces permanences, les salariées, entourées de bénévoles ou stagiaires, reçoivent toute personne se présentant. Peuvent alors être effectuées : une inscription pour l'accompagnement à la constitution d'un dossier OFPRA, une inscription aux cours de français, une domiciliation, une orientation alimentaire, vestimentaire, financière, etc. Ces permanences sont l'occasion pour tous les demandeurs d'asile pris en charge par le CASAS de pouvoir poser leur(s) question(s). Hors permanence, le temps est censé être exclusivement réservé aux constitutions des dossiers OFPRA et à celles des recours. Cette règle, qui n'est jamais tenue dans les faits, est systématiquement rediscutée, et par certains demandeurs d'asile, et par certains membres de l'équipe. S'opposent alors les partisans du « accueillir moins, pour accueillir mieux » et ceux du « notre porte doit toujours rester ouverte », les deux parties arrivant d'autant moins à trancher qu'elles comprennent et admettent aisément l'une l'autre la pertinence des arguments « adverses ». Ce sujet, qui touche au fonctionnement général de l'association, a fait partie des sujets qui ont été régulièrement débattus lorsque j'étais en stage. Pressée par le cas de deux personnes qui ne respectaient pas cette règle tacite et qui, de fait, contrariaient notablement le travail

fourni à l'endroit des autres demandeurs d'asile, l'équipe, encouragée par sa directrice, s'est prononcée pour la mise en place d'un pré-accueil. Cette proposition présentait l'avantage de concilier les deux visions et d'apaiser une des angoisses principales des tenants du « il ne faut pas fermer la porte », qui redoutent de passer ainsi à côté d'une urgence. Je ne pourrais pas parler plus longuement de ce nouvel élément du mode d'intervention, car il est expérimenté depuis trop peu de temps.

Le deuxième phénomène que je peux évoquer découle d'une décision originelle que les différents acteurs de l'association ont bien dû mal à tenir, pour la simple et bonne raison que celle-ci n'a jamais été prise que par dépit, faute de moyens disponibles. Cette décision consistait à dire que le CASAS ne s'occuperait pas des problèmes d'hébergement. La problématique revient donc très régulièrement sur le devant de la scène, chaque fois avec fracas. Je peux rapporter ici une anecdote tout à fait significative de la difficulté de tenir une ligne sur le sujet. C'était un mardi. La question venait précisément d'être rediscutée en réunion d'équipe, et il avait alors été décidé qu'il fallait être plus clairs devant les demandeurs d'asile, c'est-à-dire expliquer, principalement pour que les personnes n'entretiennent pas de faux espoirs, que le CASAS ne pouvait pas régler la question de leur hébergement. Moins d'une heure après la fin de la réunion est arrivé un jeune couple, accompagné de ses deux enfants en bas âge. La famille venait de passer six nuits à la rue. Elle avait besoin, au moins pour quelques instants, de la présence rassurante d'un plafond, de quelques murs, et de quelques visages qui ne soient pas totalement fermés. Devant cette situation critique, l'exception prit (heureusement ?) de nouveau le pas sur la règle. C'est la directrice elle-même, qui venait d'énoncer la nouvelle ligne quelques minutes auparavant, qui a accepté de s'occuper de cette famille.

Le questionnement concernant *l'aide accordée pour les réexamens* peut servir de troisième et dernier exemple. Alors que le CASAS s'interdit tout jugement quant à la recevabilité d'un dossier de demande d'asile, il est arrivé, au cours de mon stage, que la pertinence de traiter tel ou tel recours soit discutée. Cette question a pu être plus largement débattue au sujet des réexamens. Étranglée financièrement, l'association ne pouvait en effet plus, ces derniers temps, se permettre de les prendre en charge. Avec toujours ce même souci d'accompagner au mieux son public, le CASAS a réfléchi il y a peu à assurer de nouveau cette mission, de façon « extraordinaire », dans les cas où les dossiers présenteraient un intérêt manifeste. Là encore, il n'y aurait donc pas de règle fixe,

mais cette souplesse dans la marge de manœuvre permettrait d'accompagner au mieux la population concernée.

Être un passeur

Au vu de la diversité des parcours des différentes personnes (salariées ou non) prêtant main forte au CASAS, force est de conclure qu'il n'existe pas de « profil type »³ requis pour cette fonction. Dès lors, j'ai pensé pendant mon stage qu'il serait plus utile, plutôt que me perdre à essayer de déterminer les « compétences » requises pour exercer cette fonction d'accompagnement, de définir ce qu'il peut être important de savoir décliner dans le mode d'intervention pour agir au mieux avec le demandeur d'asile.

Revenons ici brièvement sur le terme consacré d' « accompagnateur ». Pour ma part, ce terme me fait penser à un autre : celui de « passeur ». Certes, ce dernier est fortement connoté, et négativement, dans l'univers de la demande d'asile. Toutefois, rien ne nous empêche de nous emparer du terme pour tenter de lui redonner le bel éclat qu'il peut avoir dans d'autres contextes.

Ainsi, je pourrais résumer la foule d'interrogations que je me suis posée durant ce stage par cette seule question : « Comment être un bon passeur ? » Cette interrogation m'apparaît d'autant plus intéressante qu'elle peut tout à fait s'adresser à la fonction d'éducateur spécialisé, comme quoi, le travail au CASAS n'est pas si étranger à la fonction que je m'apprête à exercer prochainement.

C'est en étant projeté très tôt dans le *faire*, et alors que cette confiance rapide pourrait laisser croire que les diverses tâches à effectuer sont évidentes, que j'ai précisément réalisé qu'il n'y avait pas d'évidence, et que, *dans ce cadre, faire sans penser, ce n'était pas faire mais subir*. L'accompagnement ne peut en effet jamais consister en un simple déploiement d'une série d'outils. L'envie de travailler et de m'approprier le mode d'intervention est donc née du sentiment de frustration qui a suivi les premiers accompagnements que j'avais effectués. La tâche avait été accomplie, le résultat était là, mais j'avais le sentiment qu'il me faudrait vivre un certain nombre d'autres accompagnements avant d'être suffisamment outillé pour pouvoir justement me passer de certains outils. « (...) »

Annexe

Sur le vif

L'émotion, sourde, l'émotion si longtemps contenue perce, transperce, force la chair de M. D. Il n'y a qu'à le regarder, ce monsieur, rom de Macédoine, pour être immédiatement envahi par toute la force de ces trois mots : *demande d'asile*.

Il faut un asile à ce corps si lourd d'une peur millénaire !

Il faut devant lui des bras qui s'ouvrent, qui lui signifient que quelque part, sur Terre, il y a un espace, aussi restreint soit-il, où il pourra rester, où personne ne viendra lui cracher dessus, le poursuivre jusque dans ses rêves !

Qui serre donc M. D. lorsqu'il me serre dans ses bras ? Non, on ne peut pas dire qu'il ne serre rien, ou rien d'autre qu'une fonction, un fonctionnaire. Il ne faut pas être trop humble, au risque d'être vaniteux. Je ne suis pas l'OFPRA, je ne suis pas la France, je suis certes, dans les yeux de ce monsieur, « le sujet supposé OFPRA », c'est-à-dire, celui qui, entre ses mains, détient toute cette vie faite d'angoisse et d'humiliation, mais je pense, je crois, je veux être autre chose...

Je suis un sourire, un immense sourire qui chuchote que, pour ma part, il ne me gêne pas, il ne m'a jamais gêné, et qu'il a sa place à côté de moi, comme n'importe quel frère. Je suis convaincu que ce sourire (et l'humilité est là : elle consiste à savoir que le visage qui offre ce sourire importe peu, en soi) peut faire oublier, aujourd'hui, demain, et même pour toute une vie, n'importe quelle violence, n'importe quelle humiliation.

Au CASAS, j'ai pu vérifier que le sourire d'un Homme est un talisman.

Rémi Jurion-Laporte

**Revue de presse
2013**

Voir document papier

Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

Ville de Strasbourg
Conseil Général du Bas-Rhin
Villes d'Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim et Hœnheim
Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
UEPAL
JMP Comités Allemand, Autrichien, Français, Italien, Roumain et Suisse
CSP
ACO
CARITAS
Communautés Emmaüs Strasbourg et Scherwiller

Couverture: « DIVERS CITES » * de Paola Del Monte

**Do not copy*

CASAS *Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*

Maison Georges Casalis

13 quai Saint-Nicolas 67000 STRASBOURG

Tél 0388251303 Fax 0388240583

contact@casas.fr www.casas.fr